

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



PP-FVC RCA

Programme Pays de la République Centrafricaine Pour s'Engager Avec le Fonds Vert Pour le Climat



GREEN
CLIMATE
FUND



COORDINATION NATIONALE CLIMAT

Janvier 2019



GREEN
CLIMATE
FUND

Acronymes

ACAP	Agence Centrafricaine de Presse
ACDA	Agence Centrafricaine de Développement Agricole
ACER	Agence Autonome d'Électrification Rurale
ACEDD	Agence Centrafricaine pour l'Environnement et le Développement Durable
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États d'Afrique Centrale
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CIEDD	Centre d'Information Environnemental pour le Développement Durable
CNC	Coordination Nationale Climat
CNEDD	Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable
CNUCDB	Convention des Nations Unies pour la Conservation de la Diversité Biologique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DNCREF	Direction Nationale des Centres Ruraux d'Éducation et de Formation
DSP	Document de Stratégie Pays
FVC	Fonds Vert pour le Climat
EMF	Établissements de microfinance
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	Programme de conservation et utilisation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale
EDF	European Development Fund
FAO	Food and Agriculture Organization
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNE	Fonds National de l'Environnement
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à effets de serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	German Corporation for International Cooperation
ICRA	Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
MDRA	Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
MEEDD	Ministère de l'Environnement, Écologie et Développement Durable
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Action

OCDN	Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPAAV	Projet d'Appui à la Production Agricole et à l'Autopromotion Villageoise
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier
PAOB	Projet d'Appui aux Organisations de Base
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDEGP	Projet de Développement de l'Élevage et de Gestion des Parcours
PDRB	Projet de Développement de la Région de Bouca
PDRZT	Projet de Développement Rural de la Zone Tabacole
PDSV	Projet de Développement des Savanes Vivrières
PFABO	Produits Forestiers Autres que le Bois d'Oeuvre
PGPRF	Programme de Gestion Participative des Ressources Forestières
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix en Centrafrique
REDD+	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts, incluant le rôle de la conservation, de la gestion durable et du renforcement des stocks de carbone forestier
R-PIN	Readiness Project Idea Note
R-PP	Readiness Preparation Proposal
RRM	Rapid Response Mechanism
SDRASA	Stratégies de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PME	Petite et Moyenne Entreprise
UE	Union Européenne
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wide Fund

Liste des figures et tableaux

Liste des Figures

Figure 1: Bilan de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2010 (MEE 2013)	7
Figure 2 : Processus pour la définition et pour le développement du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC.....	19

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Priorités en atténuation.....	21
Tableau 2 : Projets prioritaires définis dans le CDN.....	23
Tableau 3 : Programmes et projets prioritaires pour l'adaptation	24
Tableau 4 : Priorités dégagées lors du processus de consultation des parties prenantes	27
Tableau 5 : Fiche technique du projet sur la restauration des paysages forestiers	32
Tableau 6 : Fiche technique du projet sur la REDD+.....	34
Tableau 7 : Fiche technique du projet d'aménagement hydroélectrique de Dimoli.....	
Tableau 8 : Fiche technique du projet sur efficacité énergétique.....	40
Tableau 9 : Fiche technique du projet de pré-électrification de 100 localités.....	
Tableau 10 : Fiche technique du projet de l'agriculture durable en RCA	45
Tableau 11 : Fiche technique du projet sur la gestion des risques et catastrophes naturelles	48
Tableau 12 : Fiche technique du projet collectes des eaux de surface	51
Tableau 13 : Fiche technique du projet mise en place d'un système d'alerte précoce.....	56
Tableau 14 : Fiche technique du projet sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.....	58
Tableau 15 : Fiche technique du projet sur la gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux.....	61
Tableau 16 : Fiche technique du projet sur aménagement des berges de l'Oubangui	63
Tableau 17 : Institutions nationales pour lesquelles l'accréditation du FVC semble intéressante.....	67
Tableau 18 : Principales institutions internationales de RCA accréditées par le FVC....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 19 : Autres appuis préparatoires à mobiliser auprès du FVC	70
Tableau 20 : Sommaire de synthèse de cadre du collaboration avec le FVC	72
Tableau 21 : Estimation du budget du programme pays	74

Sommaire

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	vi
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte Général	1
1.2. Objectif.....	2
1.3. Profil de Développement du Pays	2
1.4. Stratégie de Développement du Pays.....	5
2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	7
2.1. Profil du Pays face au Changement Climatique	7
2.2. Vulnérabilité des Secteurs Prioritaires.....	8
2.3. Réponse de la RCA au Changement Climatique	12
2.4. Analyse des Lacunes Politiques, Institutionnelles et Techniques	15
3. PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME PAYS.....	17
3.1. Parties Prenantes	17
3.2. Un Processus Participatif.....	18
4. PRIORITES D'INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC LE CLIMAT	20
4.1. Priorités Politiques Nationales.....	21
4.2. Priorités Identifiées en Consultation avec les Parties Prenantes	27
5. CADRE D'ENGAGEMENT AVEC LE FVC.....	31
5.1. Projets Prioritaires Pour le FVC	31
5.2. Projets Prioritaires : Atténuation.....	32
5.3 Projets Prioritaires d'Adaptation.....	48
5.4. Entités Accréditées Potentielles	65
5.5. Autres Appuis Préparatoires à Mobiliser auprès du FVC	70
5.6. Partenaires de Prestation Nationaux et Régionaux	71
5.7. Synthèse du Cadre de Collaboration avec le FVC	72
6. BUDGET.....	74
7. ACTUALISATION ET SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME PAYS.....	75
8. PLAN DE COMMUNICATION P DU PROGRAMME PAYS.....	77
BIBLIOGRAPHIE	80

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le programme pays de la République Centrafricaine permet à l'Autorité Nationale Désignée (AND) de présenter les priorités stratégiques nationales au Fonds Vert pour le Climat (FVC) Il constitue une réflexion globale et stratégique sur les priorités d'investissement du pays en matière d'atténuation et d'adaptation des effets du changement climatique sur le court et le moyen terme. Il vise la mobilisation des ressources nationales et des financements conditionnels prévus au titre de l'Accord de Paris sur le climat. Le document définit le cadre d'engagement avec le FVC en vue d'assurer la durabilité du processus de transformation structurelle de la RCA.

L'enjeu majeur est l'éradication de l'extrême pauvreté qui touche la quasi-totalité de la population Centrafricaine et d'assurer sa résilience vis-à-vis du changement climatique. Aussi, les secteurs prioritaires retenus sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'Energie, les forêts, les ressources en eau et assainissement, qui mobilisent l'essentiel des projets d'atténuation et des projets d'adaptation à co-bénéfices d'atténuation. L'enveloppe globale sollicitée s'élève à **680 000 000 US\$** dont **460 000 000 US\$** pour l'atténuation et **220 000 000 US\$** pour l'adaptation. En raison de la normalisation progressive de la situation sécuritaire et politique dans le pays, la RCA a entamé, en 2014, une reprise économique certes lente mais progressive illustrée par un taux de croissance de 4,5% en 2018.

La vision de la RCA à long terme est de « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique* ». Débuté en 2012 dans un contexte de crise politico-militaire et finalisé en 2016, la RCA a élaboré un document, le Plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix (RCPCA), cadre stratégique pour le relèvement et le développement du pays sur la période 2017- 2021. Le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires et six objectifs transversaux prioritaires, y compris la garantie de la viabilité de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles.

Les changements climatiques occupent une place importante en RCA. En effet, les épisodes de sécheresses et des inondations récurrentes ainsi que des variations de température importantes montrent que le climat a beaucoup évolué depuis des décennies. Plusieurs secteurs prioritaires sont ainsi vulnérables à ces changements climatiques. C'est le cas du secteur de : l'agriculture et de la sécurité alimentaire, forêt et de la biodiversité, ressource en eau et assainissement, et l'énergie. Les données de référence des émissions de gaz à effet de serre de la RCA montrent que les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 116 285,49 kt éq-CO₂, avec une projection estimée à 189 271,8 ± 94 635,4 kt éq-CO₂ en 2050, soit 62,7% de plus qu'en 2010.

Comme réponse aux changements climatiques, la RCA a entrepris des communications dans les fora internationaux sur les changements climatiques. C'est le cas de sa première communication nationale en 2003 à Berlin. La deuxième communication nationale a été soumise en 2015 et une troisième est en préparation. La RCA a également ratifié plusieurs instruments juridiques

internationaux. Par la suite, des organismes nationaux chargés de la sensibilisation des différents acteurs sur les changements climatiques ont été mis en place. Au plan institutionnel, une série de mesures proposant une gestion concertée des changements climatiques a été prise par le Gouvernement Centrafricain. La RCA s'est aussi inscrite dans le mécanisme REDD+. Cela a permis au Gouvernement d'élaborer les deux documents politiques majeurs de préparation nationale à un mécanisme REDD pour mobiliser les fonds du FCPF (Banque Mondiale). Le combat face aux changements climatiques en RCA se manifeste également par l'intégration des changements climatiques dans la politique nationale.

Quelques lacunes qui empêchent la RCA de faire face aux changements climatiques ont été identifiées. En effet, le pays est soumis à plusieurs défis auxquels il n'est pas assez préparé. Sur le plan financier, en plus des difficultés à mobiliser les ressources pour consolider la paix, la RCA doit trouver d'autres financements pour faire face aux défis planétaires actuels liés aux changements climatiques. Une autre lacune importante est l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers qui limite la capacité du pays à produire les données et informations sur le changement climatique.

Les consultations et le processus d'élaboration du programme pays

Le processus d'élaboration du programme pays a été marqué par l'implication à différents niveaux, de plusieurs parties prenantes à savoir : les communautés, le secteur privé ; le secteur public ; la société civile ; les partenaires techniques et financiers. L'élaboration du programme pays s'est voulue également participative à travers une consultation nationale au niveau de la capitale Bangui et dans les provinces (Ombella-MPoko, Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï et Nana-Mambéré) pour prendre en compte les priorités des parties prenantes en matière d'adaptation et d'atténuation.

L'identification des priorités d'investissement s'est effectuée à travers : (i) La revue des priorités de développement climato-compatible de la RCA qui a permis d'identifier les secteurs et actions prioritaires et les principales opportunités d'investissement ; et (ii) les rencontres avec les principaux acteurs pertinents qui ont permis d'identifier des projets concrets en préparation et de préciser les opportunités d'investissement.

Par ailleurs, en raison du rôle important joué dans le processus d'identification des priorités d'investissement, les parties prenantes, au cœur du processus de consultations, ont été clairement identifiées et leur forte implication conséquente dans ce processus de consultation a permis l'identification d'actions prioritaires propres liées à plusieurs secteurs, mais concourant surtout au développement climato-intelligent de la République Centrafricaine.

Pour ce qui est du cadre d'engagement de la RCA avec le FVC, 12 projets prioritaires ont été sélectionnés et réparties en deux groupes. Des fiches succinctes ont été développées pour chacun de ces projets.

Les projets prioritaires d'atténuation :

- i. Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui.
- ii. Aménagement et développement Durable du Sud-Ouest de la RCA Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en RCA
- iii. Production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique en RCA
- iv. Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA
- v. Mise en œuvre de l'agriculture durable en RCA

Et les projets prioritaires d'adaptation

- i. Gestion des risques et des catastrophes naturelles en RCA
- ii. Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en RCA
- iii. La mise en place d'un système d'alerte précoce
- iv. Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire
- v. La gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA
- vi. Aménagement des berges de l'Oubangui

Un nombre d'entités nationales et internationales accréditées seront désignées par la RCA pour soutenir l'accès aux financements du FVC.

Sur la base des indications fournies par les parties prenantes, **une estimation du budget** des projets / programmes de la RCA a été réalisée ; ce qui a rendu possible le calcul du coût estimatif du programme dans son ensemble.

Le programme pays est un document évolutif. Sa mise à jour se fera au fur et à mesure du développement des discussions entre le gouvernement de la RCA, les entités accréditées (AE), les entités d'exécution (EE) et le FVC. Elle pourra aussi se faire au fur et à mesure que la consultation entre le gouvernement de la RCA et ses partenaires (porteurs de projet, entités accréditées, autres investisseurs et bailleurs de fonds, etc.) se développera.

Il est recommandé que des visites de suivi sur le terrain soient effectuées par l'Autorité Nationale Désignée du pays en utilisant leur expert S&E ou en collaboration avec des experts locaux compétents ou des entreprises locales et les résultats pourront ainsi être discutés avec les principaux acteurs. Dans les années qui suivront la mise en œuvre du programme pays, une évaluation des projets proposés qui sont mis en œuvre devrait être menée pour guider l'élaboration de nouveaux projets. Ainsi, le projet ou programme du FVC sera évalué par rapport à un ensemble d'indicateurs de performance d'adaptation et de performance d'atténuation du FVC.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte Général

L'engagement de la République Centrafricaine (RCA) dans les politiques et stratégies environnementales à forte valeur ajoutée est remarquable depuis plusieurs décennies. En effet, la sensibilité et l'intérêt historique du gouvernement centrafricain pour les problématiques environnementales, ont depuis longtemps motivé l'émergence d'une politique forte en la matière. Celle-ci s'est notamment traduite par le lancement en 1980 du Programme National de Reboisement. Ce dernier a été suivi, conformément aux engagements pris lors de la conférence de RIO en 1992, par un train de mesures pris par le gouvernement notamment :

- la ratification des trois conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la lutte contre la désertification ;
- le lancement du processus de planification environnemental qui a abouti à l'élaboration d'une ébauche du Plan National d'Action Environnementale en 1999;
- la création d'un réseau de 16 aires protégées au sens de l'UICN couvrant près de 25,5 Mha, soit 41% du territoire national ;
- l'adoption de plusieurs instruments juridiques dont le code forestier, le code de l'environnement etc. et
- la création du mécanisme national pour le financement des interventions relatives à la réhabilitation, la conservation et à la promotion de la valorisation des ressources naturelles.

Tout au long de ces décennies, la conscience environnementale nationale a progressé et s'est orientée vers une véritable stratégie de développement durable qui a rendu possible l'intégration des problématiques climatiques dans la stratégie de développement économique. Dans cette dynamique, la République Centrafricaine a soumis en septembre 2015 son Plan d'Action Climat à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui a pour ambition de définir la vision climatique du plan de développement stratégique de la RCA avec pour objectif d'en faire un plan de développement durable. Ainsi, ce Plan d'Action Climat sert de fondement à la mise en place des principales mesures et engagements climatiques de la RCA. De plus, dans la perspective de l'Accord de Paris sur le climat, la RCA s'est fixée par le biais de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 5% à l'horizon 2030 et de 25% à l'horizon 2050. La ratification de l'Accord de Paris par la RCA lui permettra de se servir des différents mécanismes facilitant la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser ces actions.

Le principal dispositif financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) est le Fonds Vert pour le Climat (FVC) mis en place lors de sa 16ème Conférence des Parties à Cancun (Mexique) en 2010. Son objectif est d'encourager un changement radical tourné vers l'adoption des modèles de développement durable, notamment à

faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et à forte résilience au changement climatique dans les pays en développement. Le FVC représente une véritable opportunité pour la RCA de financer son développement climato- compatible.

1.2. Objectif

Le programme pays est une réflexion globale et stratégique sur les priorités d'investissement du pays en matière de changement climatique pour les prochaines années et leur financement par les ressources nationales, mais également par les différents partenaires multilatéraux et bilatéraux. Il a ainsi pour objectif d'assurer la durabilité du processus de transformation structurelle de la République Centrafricaine et définir le cadre de collaboration de la RCA avec le FVC en présentant notamment :

- Le profil de développement du pays suivi du contexte climatique ;
- Les priorités d'investissements du pays et les besoins pour la préparation de ces programmes : Les principales priorités d'investissement du pays en lien avec le climat sont identifiées ainsi que celles dont le financement pourrait s'appuyer sur le FVC ;
- Les entités accréditées d'accès direct (nationales et régionales) aux FVC à travers lesquelles le pays pourrait accéder aux financements de ces programmes, y compris les perspectives de renforcement des capacités des entités nationales à accréditer par ;
- Les autres besoins d'appuis préparatoires du pays ;
- Le Plan d'action pour la collaboration avec le FVC ;
- Les modalités d'actualisation et de suivi-évaluation du programme pays ;
- Le Plan de communication.

1.3. Profil de Développement du Pays

La situation économique et sociale du pays

La République Centrafricaine est située en Afrique Centrale avec une population d'environ 5 000 000 d'habitants¹ répartis sur une superficie de 623 000 km², soit une densité faible de 6,9 habitants au km². Le taux de croissance de la population centrafricaine est de 2,5% par an et elle est majoritairement rurale (62,1%). Cette évolution exponentielle est due à la baisse de la mortalité et à la fécondité relativement constante, établies respectivement à 18,65% et 33,91%. Plus de la moitié de cette population est constituée de femmes (50,3%) et de jeunes de moins de 18 ans (49,4 %), en raison du taux de fécondité atteignant près de 4 enfants par femme en 2013. 62,1% de la population Centrafricaine vit en milieu rural. L'espérance de vie qui est de 42,7 ans reste la plus basse de l'Afrique subsaharienne.

¹ Banque mondiale, 2018

La République Centrafricaine est passée du 159^e rang mondial en 2013 au 188^e rang en 2016, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,36 faisant de ce pays l'un des plus pauvres de la planète. La pauvreté s'est généralisée et touche aujourd'hui plus de 62% de la population avec pour corollaires l'insécurité alimentaire et l'insuffisance des services sociaux de base. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 par le PNUD indique que 73,2% des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté globale, contre 68,3% des ménages urbains. Par récurrence, ce sont près de 60,4 % des ménages ruraux et 51,1% des ménages urbains qui ne parviennent pas à se procurer le panier alimentaire minimum requis soit 2 400 k/cal par jour par équivalent adulte. La situation s'est aggravée suite à la crise qui a débuté en 2013.

La reprise économique, entamée en 2014, s'est consolidée progressivement avec un taux de croissance du PIB réel qui a atteint 5,1 % en 2016 contre 4,8% en 2015 et 0,7% en raison de la relative accalmie sur le plan sécuritaire et en faveur d'une normalisation progressive mais rigide de la situation sécuritaire et politique consécutive à la fin de la période de transition. La situation de crise a induit une accumulation de nouveaux arriérés de paiements internes et externes, détériorant sensiblement le niveau de l'endettement public avec un ratio dette publique sur le PIB qui est passé de 38,5 % en 2013 à 51,1 % en 2014 et 47,2 % en 2016. Même si un plan d'apurement de la dette intérieure, qui est passée de 31,7 % du PIB en 2014 à 26,6 % en 2016, a été élaboré à la suite de l'audit de la dette financée par l'Union Européenne, le pays présente, toutefois, une forte vulnérabilité en matière de dette intérieure publique. La RCA est donc passée d'une situation de risque modéré d'endettement à celle de risque élevé de surendettement. Pour ce qui est de l'inflation, elle est passée de 11,6 %, en 2014, à 5 % en 2015 et 2016, grâce à l'amélioration des circuits d'approvisionnement depuis le Cameroun et à la reprise de la production vivrière (CPDN 2015; DSP 2017-2021, BAD 2017).

Les principaux secteurs d'activités

La RCA dispose d'importantes ressources minérales. Le secteur minier représentait 7% du PIB en 2007. Après 2009, cette part est tombée à 2%. Le secteur des industries extractives de la RCA porte principalement sur l'exploitation de l'or et des diamants, mais son potentiel reste jusqu'à ce jour largement inexploré et pourrait inclure de nombreux autres minéraux.

La composition sectorielle du PIB montre la prédominance du secteur primaire qui a représenté 41,7 % du PIB en 2015, suivi du secteur tertiaire (36,8 %) et du secteur secondaire (16,5 %). En 2016, les secteurs agricole et forestier contribuaient à 58 % du PIB. Quant au secteur des industries extractives (or et diamants) et des industries de transformation (boissons, sucre, cigarettes, tôles, etc.), ils ne contribuaient qu'à hauteur de 18,1 % au PIB.

Les difficultés qu'éprouve la RCA à opérer une véritable transformation structurelle de son économie tiennent à la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans le PIB, lesquels sont dominés respectivement par l'agriculture et les services traditionnels. En effet, en 2016, le secteur primaire a enregistré un recul de 1,2 % malgré la reprise observée dans les sous-secteurs forestier et de l'agriculture vivrière. Cette contre-performance étant imputable à la baisse de la production des cultures de rente (coton et café) et aux difficultés de l'industrie extractive.

En 2016, le secteur secondaire a progressé de 22,2 % par rapport à 2014. En effet, la RCA a connu une hausse de la production des biens de consommation courante consécutive à un meilleur approvisionnement des entreprises en matières premières et en énergie, mais aussi grâce à la bonne tenue du sous-secteur du bâtiment et de la construction.

En 2016, le secteur tertiaire (banques, commerce, hôtellerie, télécommunications), représente environ 31,7 % du PIB. Il a également concouru à la croissance ayant progressé de 4,6 % en raison notamment de l'expansion des activités de commerce et de transport sur l'axe routier Bangui-Douala par lequel s'effectue l'essentiel des échanges extérieurs de la RCA.

L'environnement des affaires en RCA reste l'un des moins attractifs d'Afrique, résultant essentiellement des crises cycliques et des problèmes sécuritaires majeurs que connaît le pays. Le dernier rapport « *Doing Business* » 2017 de la Banque mondiale place la RCA au 185ème rang parmi les 190 pays. Le pays reste fortement contraint par l'absence ou l'insuffisance des infrastructures, notamment l'électricité et les Technologies de l'Information et de la Communications (TIC), ainsi que par d'importantes difficultés liées au paiement des impôts et taxes et à l'exécution des contrats (DSP 2017-2021, BAD 2017).

Le secteur financier

Le secteur financier Centrafricain, régulé par la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), est peu développé et dominé par une poignée de banques installées à Bangui. Le pays compte 4 banques commerciales et 5 établissements de micro finance (EMF) agréés, qui sont essentiellement concentrées à Bangui en raison des activités économiques et de la relative sécurité qui y règne. Cependant, la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC)² permet également aux Etats et aux grandes entreprises de se financer via l'émission d'obligations et d'actions.

Le système bancaire est très concentré et caractérisé par :

² A noter que les entreprises de la sous-région ont également accès au Douala Stock Exchange. Des discussions pour une fusion des deux places boursières concurrentes ont été ouvertes.

- La prédominance des crédits à court terme, destinés à soulager la trésorerie des clients, mais peu adaptés aux investissements à cycle long notamment dans les secteurs de l'agriculture et des industries.
- Les banques se focalisent sur quelques grosses entreprises, intervenant dans la téléphonie mobile, les hydrocarbures ou le commerce général, mais délaissent le secteur agricole tout comme les petites et moyennes entreprises.
- Il n'existe pas de système de financement adapté et de politique d'appui au financement de l'économie, tels que les fonds de garantie ou crédit-bail, pour les PME.

Les crédits au secteur privé qui étaient évalués à 10,4 % du PIB en 2011 sont estimés à moins de 10% en 2016.

La crise sociopolitique a eu d'importantes répercussions sur le secteur et les pertes financières des établissements de microfinance. Ces pertes ont été estimées à 2,2 millions USD, et la quasi-totalité des agences des banques et des établissements de microfinance (EMF) dans les provinces sont fermées la plupart du temps en fonction de la tendance du climat sécuritaire. Leur réouverture dépend du retour de la sécurité (pour permettre un convoyage de fonds à l'abri des pillages) et du rétablissement des infrastructures électriques et des TIC.

En 2016, en collaboration avec la BEAC, les autorités ont élaboré et adopté une stratégie de développement de la microfinance pour renforcer l'inclusion financière en vue de faciliter l'accès au crédit des opérateurs.

1.4. Stratégie de Développement du Pays

La vision de la RCA à long terme est de « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique* ». Après le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et la crise politico-militaire débutée en 2012, la RCA a finalisé en 2016, le Plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2021) qui est le cadre stratégique pour le relèvement et le développement du pays pendant cette période. Le RCPCA a été élaboré dans un contexte de crise et la vision du Gouvernement, partagée par l'Assemblée Nationale est « *celle d'un pays enfin apaisé, qui poursuit le dialogue national de réconciliation, pose des jalons concrets sur le chemin d'une paix solide, et initie un processus de relèvement et de développement durable* ».

La préparation du RCPCA a été dirigée par le Gouvernement de la RCA avec l'assistance de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'Union Européenne et exécutée en étroite coopération et coordination avec les ministères et les institutions publiques compétents.

Les besoins de la RCA en matière de consolidation de la paix et de relèvement étant considérables, ils ne peuvent pas tous être traités simultanément. Le RCPCA s'est focalisé sur les

besoins en matière de relèvement et de consolidation de la paix. Les besoins ont été hiérarchisés et séquencés sur la base de quatre variables comme suit : i) temporelle, ii) sectorielle, iii) géographique et iv) ciblage des groupes de population.

Le RCPCA s'articule sur trois piliers prioritaires : chaque pilier est organisé autour d'un nombre d'objectifs stratégiques spécifiques déclinés eux-mêmes en résultats et activités stratégiques prioritaires afin d'assurer une coordination entre les ministères sectoriels, qui transcende les domaines politique, sécuritaire et de développement. Les trois piliers se présentent comme suit :

Premier Pilier : soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation. Deuxième Pilier : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population. Troisième Pilier : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Le dernier pilier traduit la stratégie de la RCA pour la relance de l'économie et la croissance grâce aux investissements dans les secteurs productifs respectueux de l'environnement.

En outre, six objectifs transversaux sont traités dans l'ensemble des actions, reflétant l'ampleur immense des défis structurels que doit relever la RCA. Il s'agit de :

- i. Atténuer les déséquilibres régionaux ;
- ii. Promouvoir l'égalité des genres ;
- iii. Renforcer la transparence et la redevabilité à tous les échelons ;
- iv. Accroître les capacités nationales (fonction publique et société civile) ;
- v. Promouvoir l'inclusion des jeunes ;
- vi. Garantir la viabilité de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles.

Le RCPCA s'inscrit dans l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies et le respect de l'Accord de Paris sur le Climat de 2015.

2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

2.1. Profil du Pays face au Changement Climatique

L'évolution du climat en RCA est marquée par des épisodes récurrents de sécheresses d'inondations et des vagues de chaleur illustrées par une moyenne journalière de 40°C à l'ombre, constatée en mai 2007 à Bangui contre des moyennes habituelles de 25 °C. Des données fiables permettant de mesurer leur amplitude et leurs conséquences font défaut.

L'insuffisance de données météorologiques ne permet pas de dégager une véritable tendance nationale du climat. Cependant, les prévisions du GIEC pour la sous-région Afrique Centrale, appliquées à la RCA sont favorables à la hausse des pluies de l'ordre de 3% à 15% et de température de 0,1 à 0,30°C par décennie. Cette tendance induirait un accroissement régulier de 1 à 3°C et de 5% à 10% de pluies durant le XXIème siècle avec une aggravation des phénomènes climatiques extrêmes susmentionnés.

Profil des émissions de Gaz à Effet de Serre du pays

Les données de référence des émissions de Gaz à Effet de Serre de la RCA sont présentées dans la figure 1 ci-dessous.

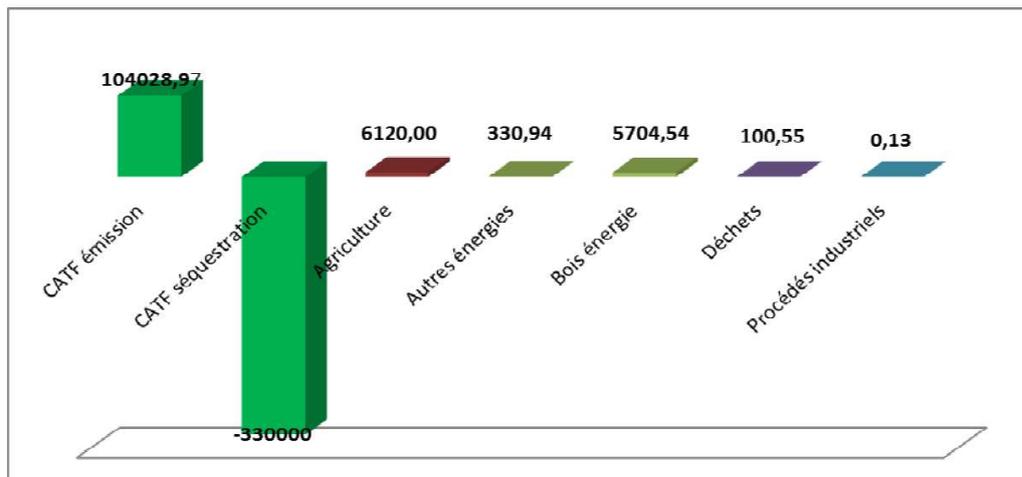


Figure 1: Bilan de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2010 (MEE 2013)

Les données de référence relèvent du bilan de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2010 publié dans la Seconde Communication de la RCA. Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 116 285,49 kt éq-CO₂ pour une contribution sectorielle de 89,46% pour les changements d'affectation des terres et foresterie ; 5,26% pour l'agriculture ; 5,19% pour l'énergie dont 4,91% pour le bois-énergie ; 0,09% pour les déchets et une part marginale pour les procédés industriels et utilisation des solvants. Par ailleurs, le potentiel de séquestration est évalué à 330 000 kt éq-CO₂ dont une part de 62% par les terres abandonnées après exploitation et 38% par la biomasse (CDN, 2015).

En 2050, la RCA émettra environ $189\,271,8 \pm 94\,635,4$ kt eq-CO_2 soit 62,7% de plus qu'en 2010 et pour une contribution sectorielle de 68,4% pour les changements d'affectation des terres et foresterie ; 13,4% pour l'énergie dont 10,7% pour le bois-énergie ; 13,4% pour l'agriculture ; 3,2% pour les déchets et enfin 1,6% pour les procédés industriels et l'utilisation des solvants.

En tenant compte du taux net de déforestation qui est de 0,16 % (EDF 2013), le potentiel de séquestration du pays sera de $310\,146,43 \pm 155\,073,22$ 2kt eq-CO_2 en 2050 alors qu'il était de 330 000 kt eq-CO_2 en 2010, soit une régression de 6,02%. Toutefois, il faut noter que les prévisions climatiques de la RCA qui annoncent une augmentation de la pluviométrie et de l'insolation, sont favorables à l'apparition de recrus forestiers sur toute l'étendue du territoire. Ce phénomène augmentera la capacité de séquestration du massif forestier (CDN, 2015).

2.2. Vulnérabilité des Secteurs Prioritaires

Secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

L'agriculture est le secteur prioritaire de l'économie nationale car elle contribue à elle seule à hauteur de 55% du PIB et est un secteur très sensible aux effets des variabilités climatiques. Aujourd'hui, les agriculteurs affirment être victimes des conséquences des perturbations climatiques caractérisées par l'arrivée précoce ou tardive des pluies, qui affecte drastiquement la production agricole. A cela, s'ajoute la faible capacité des institutions en charge d'élaborer et d'appliquer les stratégies d'adaptation du secteur et des communautés locales à développer des mesures de résilience. Ces indicateurs de changement (arrivée précoce des pluies, retard des pluies, raccourcissement de la pluie, bouleversement des dates de semis, etc.) sont responsables de l'insécurité alimentaire à cause de l'insuffisance de la production. L'analyse de la classification de la sécurité alimentaire basée sur les moyens d'existence montre que plus de 30,2% de la population Centrafricaine est dans l'insécurité alimentaire (FAO, 2017).

Malgré la volonté du gouvernement de faire de ce secteur un véritable levier de développement à travers la signature de la charte du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de l'Union Africaine, qui a amené le gouvernement à élaborer son Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et bien d'autres documents de politiques sectorielles en matière d'agriculture et d'élevage, les performances sont toujours restées au deçà des attentes.

Secteur de forêt et de la biodiversité

La RCA recèle d'importantes ressources forestières évaluées à 5,4 millions d'hectares de superficie soit 8% du territoire national. Ces ressources sont localisées dans le massif forestier du Sud-Ouest (3.787.777 ha dont 2.608.700 ha de domaine productif selon la 2ème communication nationale) et celui du Sud-Est appelé massif de Bangassou (1.600.000 ha sont exploités illégalement et de façon artisanale en vue de la satisfaction des besoins en bois de la population locale). Par contre, 90% du territoire national est couvert de savane boisée, arborée et arbustive, accentuée par le prélèvement des bois de chauffe, de la poussée pionnière et des

changements d'affectation des terres et de la foresterie (COMIFAC, 2008) dus dans la plupart des cas à la conversion des forêts en zone de culture (LDN-TSP, 2017). La productivité des terres sur toute l'étendue du territoire national diminue de l'ordre de 81228 km², y compris le stock de carbone organique en dessous et au-dessus (327 159 tonnes métriques pendant 10 ans) selon la même source. Cette situation fragilise la capacité résiliente des écosystèmes forestiers.

En outre, sur le plan de la biodiversité, de par sa position à cheval sur le domaine Congo-guinéen au Sud et sahélo-soudanien au Nord, la RCA est dotée d'une diversité biologique variée très riche en flore et en faune. Le 5^{ème} rapport national sur la diversité biologique (2015) montre au total 3602 espèces de plantes vasculaires, 209 espèces de mammifères, 668 espèces d'oiseaux dont 400 espèces se trouvant en forêt. Les mêmes études ont révélées que 38 espèces d'oiseaux étaient inféodées à l'eau. Ces espèces disparaissent suite à la diminution de leur habitat, à l'augmentation de la température occasionnée par le changement climatique et certaines espèces rares disparaîtront jusqu'à l'extinction totale si la situation de la dégradation des habitats continue à s'opérer.

Les documents de politiques qui ont été élaborés et validés au niveau national, y compris les textes de loi (code de l'environnement, code forestier, code de la faune sauvage et bien d'autres textes sectoriels pris au niveau national et régional) n'ont pas pu inverser les tendances à la déperdition des écosystèmes forestiers et savaniques en RCA.

Secteur des ressources en eau et assainissement

Deux grands bassins versants séparés de part et d'autre par la dorsale Oubanguienne se rencontrent en RCA. Ils reçoivent des quantités de pluies différentes et variables selon le bassin. Il s'agit du bassin de l'Oubangui et le bassin du Chari.

Le bassin de l'Oubangui d'une superficie de 489 000 km² est une partie du bassin du Congo, situé dans le sud de la RCA. Son réseau hydrographique est plus dense que celui du bassin du lac Tchad situé tout au nord du pays.

D'une longueur de 2 300 km, l'Oubangui comme la Sangha sont les affluents centrafricains du fleuve Congo, son débit moyen est de 4337m³/s entre 1953 et 1993. Le module de l'Oubangui à Bangui, calculé de 1911 à 1994 (84 ans) est estimé à 9115m³/s (octobre) en période de crue est de 930 m³/s (mars) en période d'étiage. Le bassin de l'Oubangui subit les effets de changements climatiques : le débit de l'Oubangui en 1969 était estimé à 6110 m³/s, il n'est plus que de 2120 m³/s en 1990.

La Sangha à Salo est une rivière qui réunit la Mambéré et la Kadei, soit une cinquantaine de kilomètres en amont. Son bassin versant s'étend de 68 400 km² et ses modules ont diminué de 22% au début de la décennie 1970, et se sont accentués au cours de la décennie 1980.

Le bassin du Chari se partage entre le Soudan, le Tchad et la RCA. La partie centrafricaine du bassin, appelée « Bassin moyen du Chari » s'étend sur une superficie d'environ 123 180 km (ORSTOM, 1974) jusqu'à son confluent avec la Nana Barya. Ses sous-bassins et leurs modules comprennent : le Bahr Aoûk (96000km² à Golongosso, 82,3 m³/s), le Bamingui (4 380 km à Bamingui, 5,8 m³/s) et l'Ouham (22 800 km à Bossangoa, 350m³/s).

La RCA a connu des vagues de sécheresse surtout celles des années 80 qui ont eu des répercussions drastiques sur la vitalité des écosystèmes, la situation socio-économique et le niveau des eaux. L'évolution spatio-temporelle des séries de données hydro-climatiques montrent que la sécheresse de 1983 a eu des effets néfastes sur les ouvrages hydroélectriques de Boali, à cause de la diminution de l'écoulement-du cours d'eau Mbali et sur la pluviométrie dans la région (PANA, 2008).

La tendance générale depuis les dernières décennies, est l'accroissement du taux d'assèchement de ces bassins hydrographiques et la forte évaporation des sols (PANA, 2008) dont le taux d'humidité diminue, suite à la baisse de la pluviométrie de l'ordre de 40% et à l'augmentation de la température. On constate également que suite à la diminution du niveau d'eau et donc de leurs débits, les capacités de production d'énergie hydroélectrique sont affectées-

Le cadre juridique du secteur de l'eau est régi par différents textes comprenant des lois et décrets mais qui ne sont pas suivis d'application et manquent d'impact réel sur le secteur. Concernant la Loi portant le code de l'Eau promulguée en 2006, aucun texte d'application n'a été adopté, ce qui empêche sa mise en œuvre. Le cadre institutionnel du secteur de l'eau en RCA est constitué de Départements ministériels, d'Organisations de la société civile (ONG et Associations), d'organismes privés et d'organisations régionales des domaines de l'eau et de l'environnement qui jouent de manière non exclusive, les fonctions de gestion, contrôle/ protection, surveillance, utilisateur, des ressources en eau ou mobilisateur des moyens pour leur mise en valeur. Le ministère des Mines, de l'Energie et de l'hydraulique, qui assure la tutelle du secteur de l'eau est l'acteur de premier plan dans le domaine du contrôle et de la gestion du secteur.

L'assainissement de manière générale, vise à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans les villes où les populations sont d'ordinaire plus nombreuses et a trait à la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets solides et liquides et des excréments. Pour l'ensemble du pays, la situation s'est nettement détériorée depuis la crise de 2012. Bien que des cadres juridiques et législatives aient été déjà mis en place, en particuliers le code de l'assainissement et le code de l'environnement, les efforts déjà réalisés dans le domaine des textes d'application ont été compromis.

Les données disponibles (2008) en matière d'eau et d'assainissement montrent un taux d'accès en eau potable de 27,6% en milieu urbain et 31.8% en milieu rural (données DGH), le pays n'atteint pas la moitié des objectifs fixés par les OMD dans le secteur. Il a été envisagé en 2012 (financement BAD) d'augmenter le taux de desserte de 23 à 67%, et le taux d'accès à l'assainissement de 1,7% à 10% à l'horizon 2015.

Un important processus de réformes du secteur de l'eau et de l'assainissement a été entrepris autour de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Dans ce contexte, l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement conduit le projet pour la réalisation d'infrastructures et une assistance technique visant la pérennisation des ouvrages. La mairie de Bangui bénéficie également de projets d'assainissement de la ville.

Secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie en Centrafrique est tributaire de deux ressources essentielles : l'eau pour l'énergie hydroélectrique qui dépend de la disponibilité en eau au niveau national et les combustibles ligneux tirés des ressources forestières. D'autres sources peuvent être exploités à savoir le solaire et l'éolien. Actuellement, moins de 20 MW de capacité hydroélectrique est installée en RCA vu sa forte capacité estimée à 600 MW (Direction générale de l'Energie) et le réseau hydrographique dense dont dispose le pays. Selon CDN (2015), la promotion des aménagements hydroélectriques s'ils étaient mis en place, pourraient à eux seuls contribuer à éviter plus de 5000 kt CO₂/an d'émissions de GES. Malheureusement, aujourd'hui, le niveau des eaux dans certaines régions du pays est affecté par les fluctuations pluviométriques et la variation de la température en raison du changement climatique en RCA. Le PANA (2008) souligne que la vulnérabilité du secteur de l'énergie en Centrafrique varie d'une zone agro-climatique à une autre et en fonction de la nature des événements météorologiques extrêmes à savoir la pluviométrie. Selon ce programme, la zone à pluviométrie élevée (zone guinéenne forestière) et celle à pluviométrie faible (zone sahélo-soudanienne) seraient les plus sensibles aux risques climatiques.

La deuxième source d'énergie est l'utilisation du bois dont dépend plus de 90% des ménages au niveau national.

Secteur de santé

Le changement climatique amplifie la situation sanitaire des populations Centrafricaines en général et plus particulièrement des catégories des couches sociales les plus vulnérables telles que les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les vieillards. De nombreux cas de maladies (comme le paludisme) sont enregistrés à des degrés les plus élevés ces dernières décennies en RCA suite à la perturbation des paramètres climatiques. Les variabilités climatiques avec des périodes de saisons sèches longues et récurrentes sont à l'origine de la prédominance des maladies telles que la typhoïde, l'hypertension artérielle, les infections respiratoires aiguës, la méningite, les maladies diarrhéiques, la rougeole.

Les problèmes sanitaires liés aux changements climatiques sont très faiblement perçus comme tels par les populations (PANA, 2008). Cet état de fait est imputable au faible niveau d'éducation de la population et à la mise en œuvre de l'Article 6 de la Convention (Education,

Sensibilisation, etc). Le développement d'une stratégie d'adaptation pourrait atténuer les conséquences des brusques changements du climat.

2.3. Réponse de la RCA au Changement Climatique

La République Centrafricaine a présenté sa première communication nationale en 2003 à Berlin en Allemagne qui la fait apparaître comme un puits de carbone potentiel. Une deuxième communication nationale a été soumise en 2015 et une troisième est en préparation.

Le Président de la République Centrafricaine a signé l'Accord de Paris sur le Climat le 22 avril 2016 à New-York et le Parlement l'a ratifié en mars 2017. Cet engagement renouvelé démontre la volonté politique au plus haut sommet de l'Etat de s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Une Coordination Nationale Climat (CN-Climat) a été créée par le décret n°17.042 du 25 janvier 2017 et placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La Coordination Nationale Climat a pour missions principales l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. A ce titre, elle est chargée de :

- ✓ définir une vision à long terme de politique générale et des mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques ;
- ✓ évaluer la vulnérabilité du territoire et des populations face aux effets prévisibles des changements climatiques ;
- ✓ remédier aux besoins financiers, socio-économiques, et environnementaux en matière d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologies ;
- ✓ examiner et donner un avis sur tout programme et projet ayant un rapport avec les changements climatiques ;
- ✓ coordonner la prise en compte des changements climatiques dans les politiques, programmes et projets de développement nationaux, sectoriels et locaux ;
- ✓ accompagner la politique de développement du Gouvernement en matière de changements climatiques, par une approche intégrée et participative ;
- ✓ promouvoir l'économie verte ; coordonner la mise en œuvre du Fonds Vert pour le Climat ;
- ✓ initier et exécuter des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ;
- ✓ encourager et promouvoir les travaux de recherche scientifique, technologique et autres, l'observation systématique et la constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques ;
- ✓ promouvoir des mécanismes permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment un fonds d'assurance contre les

risques liés aux aléas climatiques pour pallier les effets de graves phénomènes météorologiques ;

- ✓ renforcer les capacités nationales, dans tout secteur d'activités, en matière de changements climatiques ;
- ✓ initier et conduire toutes réflexions et actions de nature à contribuer à une meilleure connaissance afin de lutter contre le phénomène de sécheresse, de déforestation, d'inondation et d'érosion en République Centrafricaine ;
- ✓ veiller au respect des engagements internationaux souscrits par la République Centrafricaine en matière de changements climatiques.
- ✓ identifier les défis environnementaux liés aux changements climatiques et saisir les occasions qu'offre la reconstruction post-conflit pour intégrer le concept de Développement « Sobre en carbone » dans tout plan de reconstruction, d'investissement et de développement du pays.

Au plan juridique, la RCA a aussi signé et ratifié la plupart des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), et notamment :

- ✓ la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,
- ✓ la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
- ✓ la Convention des Nations Unies sur la biodiversité,

Au plan institutionnel, le Gouvernement Centrafricain a pris des mesures pour une gestion concertée des effets du changement climatique.. Il s'agit de :

- ✓ la création du Fonds National de l'Environnement (FNE) en décembre 2008
- ✓ la création d'un organe de coordination des activités REDD+ en novembre 2011 ;
- ✓ la création de l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières en mai 2012,
- ✓ la création du Fonds de Développement Forestier en avril 2017.

En mai 2008, la RCA a soumis son PANA. Ce document présente les résultats des études de vulnérabilité/adaptation pour les 7 régions du pays, effectuées de 2004 à 2008, et les tendances climatiques récentes, et opère aussi des projections du changement climatique en RCA.

Concernant l'atténuation, la RCA, en tant que pays du Bassin du Congo et membre à part entière de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), est partie prenante du Mécanisme REDD+. Deux documents de politiques majeurs de préparation nationale au mécanisme REDD ont été élaborés et bénéficient de l'appui de la Banque Mondiale pour leur mise en œuvre. Il s'agit de : le R-Pin et le R-PP. . Le pays a soumis son R-Pin (Readiness Project Idea Note) en 2008 dont l'objectif est d'évaluer les potentialités du pays pour la REDD+. En août 2011, la proposition de préparation à la Readiness (R-PP) a été validée. Le pays se prépare à élaborer sa stratégie REDD+ et son Cadre National d'investissement REDD+ avec l'appui du FPCF.

La République Centrafricaine dispose aussi d'institutions publiques en matière de recherche qui interviennent dans les domaines des changements climatiques : ICRA et Université de Bangui

Parallèlement, nombreux sont les ONG, associations et collectifs d'ONG qui interviennent dans le domaine de changements climatiques, regroupées au sein d'une plateforme nationale dénommée Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement « GDRNE ». La RCA dispose aussi d'un vivier de consultants et de bureaux d'études orientés sur la même thématique.

Pour faire face aux changements climatiques, le gouvernement de la RCA s'est fixé comme priorités, la réduction de l'extrême pauvreté Elle s'appuie sur trois axes : Sécurité et paix, gouvernance et état de droit ; Relance économique et intégration régionale ; Développement du capital humain et services sociaux essentiels.

En ce qui concerne la gestion de l'environnement, la RCA a prévu de prendre en compte les questions environnementales et la lutte contre les changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les plans sectoriels, de définir et opérationnaliser les cadres légal et réglementaire de gestion de l'environnement et de doter le secteur d'un cadre de travail adéquat et fonctionnel. La lutte contre le changement climatique en RCA se manifeste également par son intégration dans les documents de politiques sectoriels ci-dessous :

- ✓ La loi N° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine
- ✓ La Loi N° 07/018 du décembre 2007 portant Code de l'Environnement ;
- ✓ Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération couvrant la période de 2011 à 2015.
- ✓ le Plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2021).

Quelques actions témoignent également de la volonté de la RCA à intégrer les questions liées au développement durable dans la politique nationale :

- ✓ La ratification des Traités et Conventions régionaux et internationaux relatifs à l'environnement, à l'économie et au social ;
- ✓ L'élaboration des textes juridiques régissant les trois piliers du Développement Durable ;
- ✓ La création des nouvelles institutions nationales gérant les secteurs concernés ;
- ✓ La participation aux conférences et assises internationales liées aux changements climatiques
- ✓ La reconnaissance et l'appui aux organisations de la société civile œuvrant en faveur du développement durable dans chaque secteur ;
- ✓ L'obligation de réaliser les études d'impact environnemental de tous les projets et programmes sectoriels ; enfin,
- ✓ La prise en compte des changements climatiques dans le dernier document de politique du développement rural, à savoir, les Stratégies de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA).

Enfin, l'actualisation, finalisation et la validation nationale de la Lettre de Politique Environnementale permettra au pays de se doter d'un document de politique qui donne la vision de l'Environnement national sur les prochaines décennies (MEE, 2013).

2.4. Analyse des Lacunes Politiques, Institutionnelles et Techniques

La mobilisation des ressources financières en général liée à la politique, d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique constitue un défi nouveau auquel le pays n'est pas suffisamment préparé. En dépit de la situation précaire qui existe dans le secteur de l'énergie, la RCA a un défi à relever, notamment celui du manque d'un cadre réglementaire, d'un système d'information énergétique, véritable outil de décision (MEE 2013, UNFCCC et al. 2008). Les technologies utilisées actuellement sont inadaptées et le Gouvernement ne dispose pas d'une politique nationale d'énergie.

Dans le secteur de l'eau, Les défis à relever pour mettre en œuvre les options d'adaptation sont entre autres (MEE 2013):

- ✓ Une meilleure connaissance des potentialités et des besoins et de leurs évolutions en fonction des scénarii climatiques prévisionnels ;
- ✓ Une coordination efficace des programmes en synergie avec les acteurs publics, privés et locaux ;
- ✓ Une mobilisation effective des ressources permettant plus d'investissements dans le secteur en vue d'en garantir un développement durable.

La RCA devra aussi faire face aux défis de désenclavement et de prévention des conflits interrégionaux liés aux effets du changement climatique. C'est pourquoi la définition des stratégies d'adaptation doit prendre en compte la couche de la société la plus exposée, la plus faible et vulnérable. Cela va permettre de promouvoir, sur toute l'étendue du territoire, un développement socio-économique à la base plus équitable et durable (CPDN 2015). La définition des programmes de bonnes pratiques pour les activités socio-économiques, la recherche des voies et moyens de renforcement des capacités institutionnelles et l'implication de toutes les couches sociales dans la politique environnementale, principalement dans la réduction des émissions anthropiques constituent des défis à relever au niveau national (MEE 2013).

D'autres contraintes de capacité opérationnelle dans la lutte contre le changement climatique et dans la gestion des risques climatiques en général en RCA sont les suivantes :

- Environnement peu propice à une gestion efficace du changement climatique ;
- Insuffisance de compétences pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ;
- Faible niveau de mise en œuvre des mesures d'adaptation ;

Il existe des défis majeurs concernant l'existence et l'accès à l'information sur le changement climatique, y compris la qualité des données climatiques, la collecte, le partage et la traduction de ces données dans les faits en RCA. En effet, les principaux problèmes comprennent :

- Le manque des données et des informations pour accéder aux ressources en eaux de surface et souterraines et déterminer le rendement durable ;
- Les données et informations permettant une évaluation quantitative des conséquences écologiques, sociales et économiques des réponses des forêts aux changements climatiques récents et futurs sont absentes ;

- Les données de base pour la planification énergétique, par exemple, les statistiques de consommation (mix énergétique), la capacité installée et l'exploitation des systèmes hors réseau ne sont pas systématiquement collectées ou mises à jour ;
- Les données de base pour la planification du transport, y compris l'archivage systématique des données sur les véhicules routiers (type, poids, âge, utilisation, etc.) et l'utilisation de la route (tonnes-km, passagers-km), etc. manquent cruellement.

Un certain nombre de contraintes de données qui entravent le développement de réponses fortes et localisées au changement climatique sont liées à la culture relativement faible de la recherche en RCA. La seule université du pays (Université de Bangui) est peu impliquée dans la recherche liée au changement climatique.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, le coût initial des énergies renouvelables constitue un défi majeur en RCA, en raison de ressources financières insuffisantes. C'est pourquoi ce document cadre stratégique qui permettra à la RCA de s'engager avec le Fonds vert pour le climat offre de nouvelles opportunités et initiatives pour le pays d'accéder à un soutien financier consistant pour mettre en œuvre des initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Enfin, l'une des principales limites ou faiblesses de la première communication nationale de la RCA est qu'aucune analyse détaillée de scénarios stratégiques d'options durables d'économie verte / faible en carbone n'a été faite dans le document. En ce qui concerne la deuxième communication nationale, une faiblesse fondamentale de ce document est qu'aucune analyse détaillée des coûts-avantages des mesures d'atténuation et d'adaptation n'a été menée en raison des capacités inadéquates qui prévalaient dans le pays.

3. PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME PAYS

3.1. Parties Prenantes

En ce qui concerne le processus d'élaboration du programme pays du FVC pour la RCA, un certain nombre de parties prenantes ont été impliquées dans le processus. Les différents types de parties prenantes impliquées dans l'élaboration du programme pays comprennent :

Le secteur privé : Ce secteur a été impliqué dans l'identification des projets d'investissement potentiels du FVC qu'ils pourraient mettre en œuvre et / ou soutenir notamment dans le secteur de l'énergie. Le secteur privé de la RCA sera impliqué dans la structuration, le financement et la mise en œuvre des projets du FVC. Les principales entreprises consultées pendant le processus d'élaboration du programme pays sont :

- EcoBank ;
- Sociétés Forestières ;
- Commercial Bank de Centrafrique (CBCA)

Le secteur public : De nombreuses institutions publiques ont été impliquées dans l'analyse du contexte de développement à tous les niveaux, ainsi que dans l'identification des opportunités d'investissement liées au changement climatique. Elles prendront part à la mise en œuvre des programmes et projets du FVC. Les principales institutions publiques impliquées dans l'élaboration du programme FVC comprennent par exemple :

- ✓ Direction Générale de l'Environnement (DGE);
- ✓ Direction Générale de l'Agriculture (DGA);
- ✓ Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) ;
- ✓ Direction Générale des forêts (DGF);
- ✓ Direction Générale de l'Energie (DGE) ;
- ✓ Autorité Nationale Désignée (AND)
- ✓ Agence Centrafricaine d'Electrification Rurale (ACER) ;

La société civile du pays : elle a été impliquée dans la préparation du programme pays du FVC à travers des consultations à Bangui et dans les provinces. La société civile s'assurera que les aspects sociaux, environnementaux et de genre liés aux communautés locales et aux populations autochtones sont pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du programme pays, à travers leur participation. Des ONG internationales et nationales comme le WWF, WRI, CIEED et OCDN ont également été consultées et impliquées dans l'élaboration du programme pays et à l'avenir, elles pourraient être impliquées dans la mise en œuvre de certains projets liés aux secteurs dans lesquels elles interviennent, comme les forêts.

Les partenaires techniques et financiers : en soutien aux actions climatiques en RCA à travers des actions de financement orientées vers la lutte contre le changement climatique, ils ont également été impliqués dans l'élaboration du programme pays. Ceci a été réalisé à travers une

analyse de leurs 'pipelines de projet'. Ils seront associés à la mise en œuvre du programme pays en tant qu'entités accréditées par le FVC et / ou co-financeurs des projets du FVC. Il s'agit de :

- PNUD ;
- FAO ;
- UNOPS
- Union Européenne ;
- AFD ;
- FIDA ;

3.2. Un Processus Participatif

Le processus de définition des grandes priorités nationales en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques s'est effectué de la manière suivante (Figure 2): Recrutement de cinq (5) consultants nationaux pour l'appropriation locale et trois (03) consultants internationaux en appui dans le cadre du renforcement des capacités pour assurer la qualité du travail.

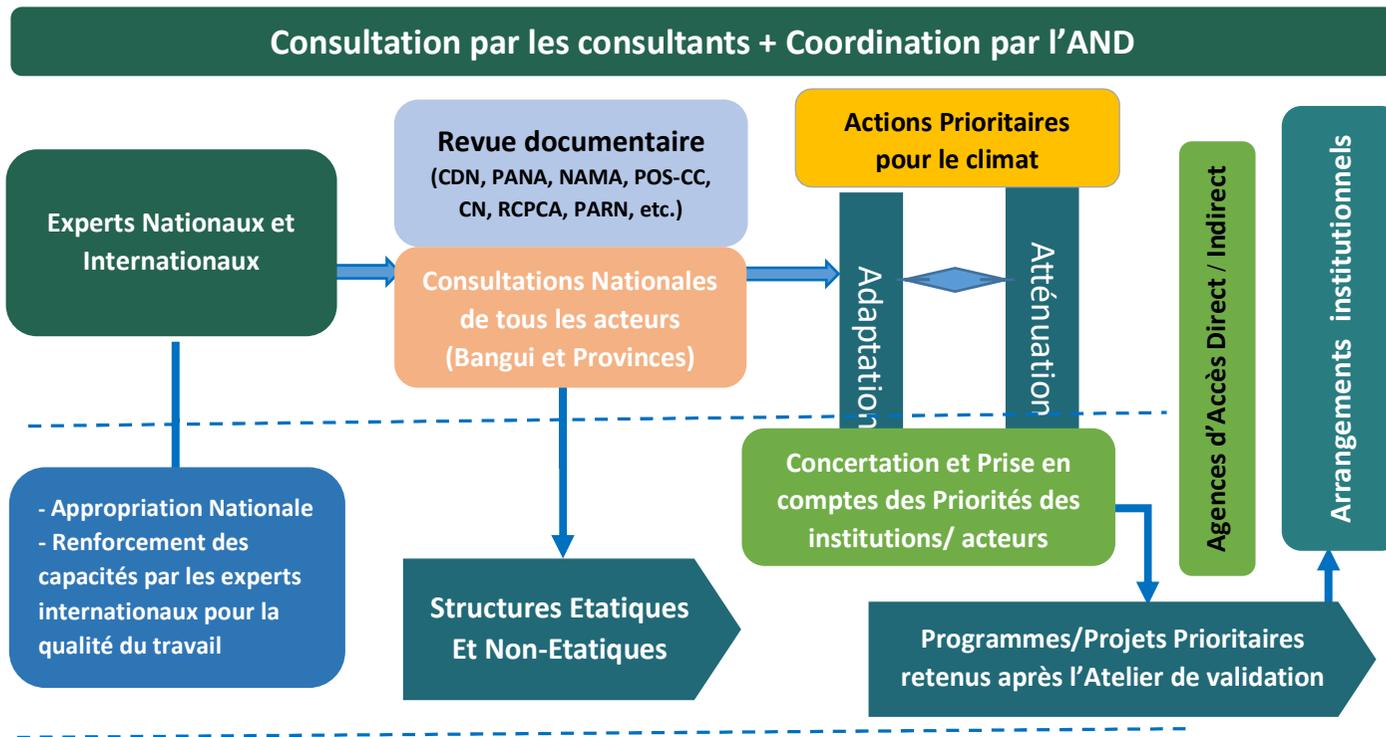


Figure 2 : Processus pour la définition et pour le développement du portefeuille de programmes prioritaires pour le FVC

Les postes des consultations sont composés de diverses compétences :

- ✓ Consultant International en charge du renforcement des Capacités de l'AND
- ✓ Consultant International en charge de l'engagement des parties prenantes pour le Développement d'un Programme Pays Fonds Vert pour le Climat ;
- ✓ Consultant(e) International(e) en charge de la mobilisation des ressources en matière de changement climatique ;
- ✓ Consultant National en charge de la mobilisation du secteur privé et de son implication dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Consultant National en matière d'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Consultant National en matière d'atténuation au changement climatique ;
- ✓ Consultant National en matière d'accréditation des institutions nationales et du genre ;
- ✓ Consultant National, Assistant Technique d'appui à l'équipe de l'AND.

Revue de littérature : Dans cette phase, les lois/politiques ou stratégies nationales et sectorielles (CDN, NAMA, PANA, POS-CC, CN, PARN, APA, RCPCA, Genre, Populations Autochtones, etc.) en lien avec la problématique du changement climatique ont été collectées, analysées et compilées.

Consultations : Des ateliers de consultations des parties prenantes ont été organisés à Bangui et en provinces notamment à Bouar, Carnot, Berberati, Nola, Mambéré et Pissa.. Ces consultations ont permis de s' prendre en compte les priorités nationales en matière d'adaptation et d'atténuation. . Ces consultations ont eu lieu dans les institutions Etatiques et Non-Etatiques (ONG, Communautés, Partenaires Techniques et Financiers, etc.)

Cette méthodologie a permis d'élaborer la liste des programmes/projets prioritaires en atténuation/adaptation. Par la suite, ces documents de projets ont subi des améliorations internes entre les experts nationaux et internationaux avant d'être partagés aux acteurs /parties prenantes locales deux semaines avant l'atelier de validation. Les amendements et recommandations de l'atelier y ont été intégrés.

Parallèlement, l'identification, la sensibilisation, l'auto-évaluation et la formation des *Institutions Nationales et Internationales* ont été effectuées pour retenir les Porteurs des projets identifiés. Ces institutions ont été proposées à l'Autorité Nationale Désignée (AND) qui a la mission de rédiger les Lettres de Nomination au Secrétariat du FVC au nom de ces institutions pour jouer le rôle d'Agence Accréditée d'Accès Direct au Fonds Vert Climat. En Centrafrique l'AND est représentée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

4. PRIORITES D'INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC LE CLIMAT

Un ensemble d'opportunités d'investissement liées au climat et pouvant être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années ont été identifiées. L'identification a été faite à travers la revue des priorités de développement climato-compatible de la RCA et les rencontres avec les principaux acteurs pertinents.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales opportunités d'investissements et les projets en lien avec le climat en RCA.

4.1. Priorités Politiques Nationales

Tableau 1 : Priorités en atténuation

CDN (2015) Atténuation
✓ Programme national de transformation poussée du bois
✓ Programme national de Reboisement et réhabilitation des zones post exploitation
✓ Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Bangui
✓ Aménagement hydroélectrique de Dimoli 180 MW (Projet intégrateur)
✓ Aménagement hydroélectrique de la Lobaye 72 MW (co-finance)
✓ Aménagement hydroélectrique de la Kotto 60 MW
✓ Aménagement hydroélectrique de Mobaye (Projet intégrateur)
✓ Programme national d'Electrification Rurale
✓ Construction d'un barrage à écluse au fil de l'Oubangui à Zinga
✓ Programme Foyers améliorés
✓ Programme National Biocarburants
✓ Programme de réduction des polluants climatiques de courte durée de vie
✓ Promotion des lampes à économies d'énergie
✓ Faire l'aménagement forestier des sites d'exploitation industrielle et le programme national de reboisement lancé depuis 1980,
✓ Promouvoir le programme de sensibilisation pour l'abandon progressif de la culture sur brulis et le brûlage des résidus agricoles
✓ Promouvoir des lampes à basse consommation (LBC) initiée par la société d'électricité nationale Energie Centrafricaine (ENERCA) dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie et la promotion des foyers améliorés
NAMA (2008) Atténuation
✓ Renforcer les institutions communautaires d'éco-développement
✓ Promouvoir la foresterie urbaine et péri-urbaine
✓ Promouvoir la carbonisation des déchets de bois issus des sociétés forestières
✓ Promouvoir les énergies renouvelables

✓ Développer les énergies solaire et éolienne
✓ Promouvoir le développement de centrales hydroélectriques
✓ Promouvoir l'utilisation de fours à bois économes en énergie

Tableau 2 : Priorités en matière d' Adaptation

✓ L'ajustement de la politique
✓ L'amélioration de la connaissance de la résilience aux changements climatiques
✓ La Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux
✓ L'aménagement du territoire
✓ L'amélioration et développement des infrastructures de base
✓ La garantie de la sécurité énergétique
✓ L'amélioration des systèmes de santé publique
✓ La gestion durable des ressources en eau

Tableau 3 : Projets prioritaires définis dans le CDN

Projets d'adaptation en cours d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de résilience et de sécurité alimentaire dans la ville de Bangui et ses environs Ombella-M'Poko; ✓ Projet de Développement de la Région Sud-Ouest (PDRSO); ✓ Renforcement des systèmes agroécologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT/PRODEBALT); ✓ Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale, GCP/RAF/455/GFF
Projets d'adaptation en perspective
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme d'intégration des Changements climatiques dans les stratégies et plans de développement ; ✓ Elaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques; ✓ Evaluation des besoins et élaboration de la stratégie nationale de transfert des technologies ; ✓ Préparation à l'éligibilité au Fond Vert pour Climat ; ✓ Programme national d'alertes précoces ; ✓ Programme de gestion des inondations en RCA ; ✓ Projet d'aménagement des berges de l'Oubangui ; ✓ Programme de gestion de la sécheresse en RCA ; ✓ Programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience aux changements climatiques ; ✓ Programme national de gestion de la transhumance ; ✓ Gestion multi-paysages des ressources de la biodiversité via les produits forestiers non ligneux ; ✓ Promotion de la foresterie urbaine et péri urbaine des grandes villes de la RCA ; ✓ Réalisation et suivi des plans d'aménagement forestier ; ✓ Renforcement de la résilience climatique et de la transition vers le développement à faible émission de carbone en République Centrafricaine à travers la gestion durable des forêts par une meilleure planification de l'utilisation des terres ; ✓ Prévention des maladies hydriques et autres pathologies saisonnières ; ✓ Aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable en RCA.

PANA

Des priorités nationales sectorielles en termes de mesures d'adaptation ont été définies suite à l'évaluation de la vulnérabilité de ces secteurs. Il s'agit du : secteur agriculture et sécurité alimentaire, secteur foresterie, Secteur ressource en eau, secteur énergie, secteur santé, et secteur Catastrophes naturelles.

Les projets d'adaptation identifiés dans le document PANA sont présentés dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 4 : Programmes et projets prioritaires pour l'adaptation

Thématiques des projets prioritaires	Titre de projets prioritaires
Gestion intégrée et par l'Atelier Promotion des ressources agricoles et forestières (en zones urbaines et rurales)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de Renforcement des Institutions communautaires d'écodéveloppement (PRICED) ; ✓ Promotion de la Foresterie Urbaine et Périurbaine ✓ Gestion de la Végétation Autochtone pour la ✓ Réhabilitation d'Espaces Pastoraux Dégradés dans la localité Bossemtele ✓ Participation communautaire pour le reboisement et la gestion forestière de la zone Sud – Est de l'Ombella Mpoko ✓ Développement des cultures de variétés résistantes aux Changements Climatiques dans les régions Centre et Nord de la RCA
Gestion intégrée des ressources en eau et promotion de l'hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de la carbonisation des déchets de bois issus des sociétés forestières ✓ Aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la localité de Imohoro
Gestion intégrée stratégique des catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un système d'Alerte précoce des inondations et sécheresse accrue en RCA ✓ Renforcement des capacités des communautés (Collectivités) locales sur les risques des brusques changements climatiques ✓ Prévention des Maladies hydriques et autres pathologies saisonnières dans les zones rurales

RCPCA (vision 2017-2021)

- ✓ Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et foreries ;
- ✓ Réhabiliter et construire les infrastructures : les réseaux de transport, d'électricité et de communication ;
- ✓ Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi : amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi

POS-CC (2017-2020) : Planification Stratégique et Opérationnelle aux réponses des Changements Climatiques

Orientations sectorielles

La politique du Gouvernement en matière de changement climatique se concentrera sur les secteurs prioritaires suivants :

Agriculture, Élevage et Pêche

En matière de changement climatique, les principales orientations sectorielles de la politique du Gouvernement pour le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche portent sur :

- ✓ L'application des textes régissant le secteur agricole ;
- ✓ le développement d'une agriculture durable intensive et diversifiée et la promotion d'actions de gestion durable des terres ;
- ✓ la sensibilisation et la formation des agriculteurs et éleveurs à l'utilisation des informations et conseils agro-météorologiques ;
- ✓ le développement de l'agro-industrie et de l'agrobusiness à travers le développement et la promotion des chaînes de valeurs et l'appui aux privés intervenant dans le secteur agricole ;
- ✓ la promotion d'une meilleure gestion des espaces pastoraux, de l'hydraulique pastorale, de la résolution pacifique des conflits agriculteurs-éleveurs, et de la lutte contre les feux de brousse ;
- ✓ Le développement de l'aquaculture ;
- ✓ La mise en œuvre de bonnes pratiques permettant de lutter contre les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie (SLCPs) du secteur agricole tout en renforçant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

Ressources en Eau

Les orientations pour le secteur des ressources en eau en relation avec les changements climatiques s'articulent autour de:

- ✓ la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ;
- ✓ la promotion de la gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) conformément au plan d'action de la GIRE adopté par le Gouvernement ;
- ✓ l'aménagement des berges des cours d'eau;
- ✓ la gestion des risques liés à l'eau par la mise en place d'un système d'alerte précoce pour mieux prévenir les dégâts dans les zones les plus exposées aux inondations ;
- ✓ l'élaboration au niveau de toute zone à risque d'un plan d'évacuation des eaux.
- ✓ la coopération et le dialogue sur les eaux transfrontalières ;
- ✓ la mobilisation et le suivi des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- ✓ la prise en compte des paramètres climatiques dans le dimensionnement et la construction des ouvrages hydrauliques.

Ressources Naturelles (forêts, sols, faune)

Les orientations stratégiques dans le secteur de la foresterie s'articulent autour de:

- ✓ l'application des textes régissant les secteurs forestiers, faunique et halieutique et la poursuite d'une gestion durable des massifs forestiers
- ✓ La création des conditions et la mise en place des incitations pour une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles ;
- ✓ l'opérationnalisation des activités REDD+ ;
- ✓ la promotion des espèces forestières génératrices de revenus ;
- ✓ la promotion du reboisement destinée à la satisfaction des besoins en bois énergie

- ✓ la conservation de la diversité des plantes et des animaux ;
- ✓ l'aménagement intégré des forêts et la promotion de l'écotourisme ;
- ✓ la restauration des écosystèmes dégradés.

Energie

Les orientations stratégiques dans le secteur de l'énergie tournent autour de :

- ✓ La mise en œuvre de la stratégie nationale des énergies renouvelables ;
- ✓ La promotion de l'efficacité énergétique ;
- ✓ La promotion des énergies de substitution au bois énergie à faible coût;
- ✓ La promotion des biocarburants (production, transformation et utilisation locale) ;
- ✓ La promotion de micro et mini centrales hydroélectriques ;
- ✓ La promotion de l'énergie solaire ;
- ✓ La cartographie des ressources de biomasse, éolienne et solaire.

Santé et Assainissement

Les orientations stratégiques de la Politique du Gouvernement dans le secteur de la santé et de l'assainissement s'articulent autour de:

- ✓ Le développement d'un système de veille pour la prévention et la lutte contre les épidémies et maladies sensibles au climat (paludisme, cholera, méningite, maladies cardiovasculaires, etc.),
- ✓ le renforcement de la formation, de l'information, de l'éducation et de la communication sur les effets néfastes des changements climatiques sur la santé et sur les mesures à prendre pour les minorer,
- ✓ le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et humaines des structures intervenant dans l'assainissement, notamment le dragage des caniveaux et collecteurs ;
- ✓ la promotion de la qualité de l'air.

Transports

Les orientations stratégiques dans le secteur des transports s'articulent autour de :

- ✓ le développement des biocarburants et toute autre mesure incitant à la réduction des importations d'hydrocarbures ;
- ✓ l'élaboration de textes législatifs favorisant la promotion des modes et des moyens de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre ;
- ✓ l'amélioration du contrôle technique et des émissions de gaz à effet de serre des véhicules.
- ✓ Le développement d'une stratégie nationale pour l'introduction de carburants à faible teneur en soufre et de véhicules diesel propres ;
- ✓ L'adoption de politiques et de réglementations sur les carburants propres et les véhicules pour réduire les émissions de carbone noir des véhicules diesel lourds et des moteurs et de particules fines ;

Industrie

Les orientations stratégiques s'articulent autour de la poursuite des objectifs de la politique industrielle notamment ceux ayant un lien étroit avec les changements climatiques. Il s'agit de :

- ✓ la création d'emplois verts ;
- ✓ la formation des cadres et d'une main-d'œuvre nationale qualifiée;
- ✓ la création, l'extension et la modernisation des infrastructures industrielles et agro-sylvo-pastorales en recherchant efficacité énergétique et limitation de la dégradation de l'environnement ;
- ✓ la promotion des investissements dans les secteurs économiques employant les matières premières et les produits locaux ;
- ✓ la promotion des petites et moyennes entreprises;
- ✓ les transferts de technologies moins polluantes et adaptées.

4.2. Priorités Identifiées en Consultation avec les Parties Prenantes

La consultation des parties prenantes a permis d'identifier certaines priorités présentées dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 5 : Priorités identifiées lors du processus de consultation des parties prenantes

Acteurs/Institutions consultées	Priorités
Ministère de l'Agriculture (Direction générale de l'Agriculture)	<ul style="list-style-type: none">✓ Promotion des systèmes de cultures adaptés au climat et dans l'amélioration de la fertilité des sols ;✓ Promotion de cultures irriguées et l'accès aux sources d'énergie ;✓ Promotion des variétés résistantes aux effets de la sécheresse ;✓ Promotion de systèmes d'alerte précoce ;✓ Renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat dans l'exécution des projets d'adaptation ;✓ Promotion de l'agriculture durable ;✓ Promotion des cultures irriguées et des variétés précoces ;✓ Développement des variétés résistantes au changement climatique ;✓ Intégration des mesures d'adaptation dans les programmes.
Direction Générale de l'Hydraulique (DGH)	<ul style="list-style-type: none">✓ Gestion intégrée des ressources en eau ;✓ Mise à disposition de la population de l'eau potable de qualité ;✓ Valoriser les sources de surface et les sources aquifères ;
ACER	<ul style="list-style-type: none">✓ promotion des lampadaires publics ;✓ promotion des projets à impacts rapides à base des panneaux solaires ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ relecture des textes en matière d'électrification.
Direction générale des forêts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion durable des forêts à travers l'implication des peuples autochtones ; ✓ application des textes de loi de la gestion des forêts.
Fonds National de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les recettes parafiscales (les taxes environnementales) ; ✓ Contribuer aux financements des activités dans le cadre de la protection de l'environnement ; ✓ Environnement/Développement durable et Changement Climatique ; ✓ Foresterie.
OCDN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement et gestion durable des forêts communautaires ; ✓ Gestion durable de la fertilité des sols en tant que source de séquestration de carbone.
CIED	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) ; ✓ Gestion durable des forêts à travers FLEGT.
WWF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restauration des paysages forestiers en vue de l'approvisionnement durable des villes en Bois-énergie ; ✓ Gestion durable des forêts et conservation de la biodiversité ; ✓ Réduction de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes.
UICN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et REDD+ ; ✓ Conservation et gouvernance forestière ; ✓ Mobilisation et renforcement des capacités sur les meilleures pratiques et les questions de gouvernance du secteur privé, en particulier l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le secteur extractif ; ✓ GDF qui comprendra la cartographie participative, les inventaires, les mécanismes de partage des bénéfices, l'identification et la protection des KBAs ; ✓ Restauration des paysages, la résilience des écosystèmes et les moyens de subsistance.
WRI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restauration des paysages forestiers ; ✓ Gestion durable des forêts et conservation de la biodiversité ; ✓ Changement climatique et REDD+.
African Parks	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la zone centrale de Chinko et ensuite étendre la sécurité et le contrôle aux limites du parc; pour protéger la faune et les zones écologiques ; ✓ Chercher à fournir une zone tampon à travers l'interaction et les programmes avec les communautés locales et encourager le développement régional ; ✓ Travailler avec le gouvernement et les partenaires pour élaborer un plan d'utilisation du terre et une stratégie de transhumance pour

	<p>sauvegarder la région dans son ensemble ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire une infrastructure durable et robuste pour Chinko.
PNUD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; ✓ Fournir des services de base à la population à travers le pays, en particulier dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'éducation, en initiant un transfert progressif des capacités et des ressources vers les structures nationales ; ✓ Assurer la sécurité alimentaire et la résilience ; ✓ Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance ; ✓ Dynamiser et développer les secteurs productifs: agriculture et élevage, industries extractives et forestières ; ✓ Réparer et construire l'infrastructure: réseaux de transport, d'électricité et de communication ; ✓ Établir les conditions pour le développement du secteur privé et l'emploi: amélioration du soutien aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi ; ✓ Renforcement général des capacités et soutien à la mise en œuvre.
FAO	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui au développement de l'agriculture et l'élevage et de pêche ; ✓ Restauration des forêts et des paysages (Mécanisme forêts et paysans; CEP) ✓ REDD+ ; ✓ Agroforesterie ; ✓ Développement des caisses de résilience ; ✓ Gouvernance et cohésion sociale.
FIDA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui au développement de l'agriculture, commerce ; ✓ Appui aux personnes décapitalisées ; ✓ Appui aux groupements et genres surtout les faitières ; ✓ Appui à l'entrepreneuriat jeune.
EcoBank	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'énergie renouvelable (solaire) pour pallier au déficit de l'énergie fournie par l'ENERCA.
BAD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement et changement climatique ; ✓ Contribution à la sécurité et la paix à travers les appuis budgétaires ; ✓ Appui au développement d'une agriculture durable ; ✓ Gouvernance dans le secteur minier ; ✓ Développement des infrastructures (santé, électricité et énergie).
Union Européen	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui au développement des Infrastructures routières ; ✓ Appui à la Conservation de la biodiversité ; ✓ Appui à la gouvernance forestière ; ✓ Appui aux organisations de la société civile.
	<p><u>Secteur : Energie, Eau-Energie: Energie renouvelable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'énergie photovoltaïque ;

<p>Ateliers Provinciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouar - Carnot - Berberati - Nola - Mambélé - Pissa 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'énergie hydroélectrique ; <p><u>Secteur : Forêt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Reboiser les forêts ; ✓ Restaurer les forêts ; <p><u>Secteur : Agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les pratiques culturales permettant d'accroître le stockage du carbone dans les sols ; ✓ Développer et promouvoir des systèmes agricoles durables susceptibles d'accroître la productivité agricole et agropastorale ; ✓ Appui au renforcement de capacité des producteurs ; <p><u>Secteur : Transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabiliter les routes/les ponts et aménager les ponts à la place des bacs ; ✓ Utilisation des biocarburants ; ✓ Promouvoir les moyens de transport en commun en milieu rural ; ✓ Créer des infrastructures pour les moyens de transport utilisant l'énergie propre : tramway, métro, train électrique ; ✓ Créer des agences de transport ; <p><u>Secteur : Bâtiment-Ville-Éclairage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Urbanisation des vieilles ; ✓ Construire des logements sociaux en mode d'atténuation ; ✓ Electrification des logements et publics ; <p><u>Secteur : Industrie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les normes environnementales d'installation et de production ; ✓ Amélioration des conditions de productions ; ✓ Promouvoir l'utilisation des biocarburants ; <p><u>Secteur : Matériaux résiduels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer tout recyclage des déchets industriels ; ✓ Appui à la technique de gestion des déchets solides et des eaux usées ; ✓ Utiliser des technologies de valorisation énergétique des déchets ; ✓ Mettre en place les systèmes d'égouts et de traitement des eaux ; ✓ Promouvoir l'utilisation des sachets bios-dégradables ; ✓ Développer un plan de gestion des matières résiduelles dans les principales villes.
--	---

5. CADRE D'ENGAGEMENT AVEC LE FVC

5.1. Projets Prioritaires Pour le FVC

Méthodologie pour la sélection des projets prioritaires pour le FVC

La liste des opportunités d'investissement en lien avec le climat a été évaluée par rapport à un ensemble de critères pour la sélection des projets prioritaires pour le FVC. Les critères utilisés pour la sélection des projets de pays comprennent :

- ✓ Les actions représentant les engagements du gouvernement envers la CCNUCC à travers le document CDN de la RCA ;
- ✓ Le document de Planification Stratégique et Opérationnelle aux réponses des Changements Climatiques (POS-CC);
- ✓ Le plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) ;
- ✓ Les priorités indiquées dans les documents stratégiques nationaux de lutte contre le changement climatique en RCA tels que le PANA, le NAMA, et les communications nationales sur le climat ;
- ✓ L'alignement des points de vue des différentes parties prenantes (secteurs publics, secteur privé, ONG, partenaires financiers et techniques, communautés, etc.) avec le document de politique nationale sur les changements climatiques (CDN et options stratégiques pour le climat).

Les projets prioritaires pour le FVC et les appuis nécessaires à leur préparation

Les douze (12) projets identifiés à ce stade comme prioritaires incluent :

Les projets prioritaires d'atténuation :

- i. Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui.
- ii. Aménagement et développement Durable du Sud-Ouest de la RCA Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en RCA
- iii. Production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique en RCA
- iv. Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA
- v. Mise en œuvre de l'agriculture durable en RCA

Et les projets prioritaires d'adaptation :

- i. Gestion des risques et des catastrophes naturelles en RCA
- ii. Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en RCA
- iii. La mise en place d'un système d'alerte précoce
- iv. Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire
- v. La gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA
- vi. Aménagement des berges de l'Oubangui

Les projets proposés permettent d'intervenir dans l'ensemble des secteurs prioritaires pour la lutte contre le changement climatique en RCA, tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation au changement climatique. Les fiches pour chaque projet sont présentées ci-dessous :

5.2. Projets Prioritaires : Atténuation

Tableau 6 : Fiche technique du projet sur la restauration des paysages forestiers

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui
Secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts et aménagement du territoire - Energie
Aires d'impacts stratégiques FVC	Restaurer les écosystèmes forestiers dégradés et déboisés pour l'approvisionnement durable du Bois-énergie
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Le projet proposé entraînera une réduction des émissions du secteur forestier de la ville de Bangui et ses environs.
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Il y aura une réduction significative des émissions du secteur forestier puisque la population de Bangui dépendra moins de la forêt pour la collecte de bois-énergie</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Les actions du projet contribueront à respecter l'engagement de la RCA dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Il soutiendra davantage la vision du développement national en matière de réduction de la pauvreté, d'accroissement de la prospérité, de promotion de l'unité nationale et de la paix, tout en préservant la biodiversité, en protégeant l'environnement et en réalisant une croissance verte.</p> <p>Potentiel de développement durable : Le projet contribuera au développement durable, en particulier d'un point de vue socio-économique et écologique, dans la mesure où les communautés tributaires des ressources forestières de Bangui et ses environs bénéficieront du bois de chauffe de manière durable.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Le projet répondra aux besoins des bénéficiaires (principalement des communautés tributaires des forêts) puisque le bois de chauffe sera fourni et le taux de déforestation et de dégradation des forêts sera réduit.</p> <p>Appropriation nationale : Le projet remplit l'un des objectifs politiques fondamentaux du pays qui est de s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts émanant de la collecte du bois de chauffe.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Le projet proposé est une valeur ajoutée dans la mesure où il contribuera à des actions qui transformeront la RCA en le mettant sur une trajectoire de croissance verte et lui permettra également d'exécuter pleinement son</p>

	mandat dans le domaine de la restauration des paysages.
Date de soumission prévue	Décembre 2018
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	Le projet proposé vise à faire progresser la protection et la restauration des paysages forestiers (y compris le boisement, le reboisement, l'agroforesterie et la gestion des terres boisées) afin d'obtenir des paysages résilients intégrés et productifs qui fourniraient du bois de chauffage à Bangui. Le projet identifiera et traitera les causes de la perte de biodiversité en RCA, élaborera et mettra en œuvre des politiques efficaces sur la gestion intégrée des ressources forestières.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement du territoire de la zone urbaine et périurbaine de Bangui ; ✓ Former des petits exploitants agricoles, des communautés autochtones et tributaires des forêts, de la société civile et des groupes coopératifs communautaires, ainsi que du secteur privé sur les techniques de restauration des paysages forestiers pour obtenir de multiples avantages ✓ Élaborer des politiques efficaces sur la gestion intégrée des ressources forestières pour la production de bois énergie. ✓ Sensibiliser au niveau national et communautaire sur l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement résilient au changement climatique. ✓ Appuyer les bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités de restauration (reboisement, agroforesterie, etc.) ; ✓ Vulgariser les foyers améliorés pour améliorer l'efficacité énergétique; ✓ Promouvoir les moyens de subsistances au bénéfice des communautés des zones du projet.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un schéma directeur d'aménagement du territoire de la zone urbaine et périurbaine de Bangui est élaboré et mis en œuvre ; ✓ Les petits exploitants agricoles, communautés autochtones et tributaires des forêts, la société civile et les groupes coopératifs, ainsi que le secteur privé sont formés sur les techniques de restauration des paysages forestiers à avantages multiples (y compris la fourniture du bois énergie) ; ✓ Des politiques efficaces sur la gestion intégrée des ressources forestières pour la production de bois énergie sont élaborées et appliquées ; ✓ L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement résilient au changement climatique et la production de bois énergie est connue à travers la sensibilisation au niveau national et communautaire ; ✓ Les bénéficiaires sont appuyés dans la mise en œuvre des activités de restauration (reboisement, agroforesterie, etc.) ; ✓ Les foyers améliorés sont vulgarisés et ont contribué à améliorer l'efficacité énergétique des ménages cibles ; ✓ Les moyens de subsistances sont promus au bénéfice des communautés des zones du projet.
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	

Entité accréditée	Potentiel : WWF, FAO		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Environnement, MEFCP, MADR, Urbanisme. Autres partenaires à identifier.		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	30 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	30 millions d'USD		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle	CNC/ Ministère en charge de l'Environnement	Juillet à Septembre 2018	100 000 d'USD (WRI et WWF)
Elaboration d'une proposition de financement	WWF / Ministère en charge de l'Environnement	Octobre 2018	250 000 d'USD (FVC)

Tableau 7 : Fiche technique du projet sur la REDD+

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Aménagement et développement Durable du Sud-Ouest de la RCA
Secteur	Forêts et utilisation des terres
Aires d'impacts stratégiques FVC	Forêt et utilisation des terres.
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	La forêt est aujourd'hui le secteur qui intéresse tout le monde à savoir l'Etat pour ses recettes fiscales, les communautés locales et autochtones qui trouvent et y développent leurs moyens de subsistance, les industriels qui y exercent les activités commerciales sans oublier son rôle dans la régulation du climat. La mise en œuvre des activités REDD+ est un besoin important pour ses populations qui bénéficieront du projet.

<p>Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)</p>	<p>Potentiel d'impact : La RCA dispose d'un potentiel d'environ 5,4 millions d'hectares de forêts denses humides repartis en deux blocs : le massif du Sud-ouest s'étend sur de 3.787.777 ha dont 2.608.700 ha de domaine productif avec un potentiel global de 866 millions de m³, et le massif du Sud-est, de conservation d'une superficie de 1.600.000 ha est exploité illégalement et de façon artisanale en vue de la satisfaction des besoins en bois de la population locale. La mise sur pied des activités REDD+ permettra d'éviter les émissions des gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et de faciliter en même temps la séquestration du carbone.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : La compréhension et l'appropriation des facteurs de déforestation et dégradation des forêts est un élément important pour accompagner la transition de l'agriculture sur brûlis vers l'agriculture intensive, la systématisation de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière à faible impact, la reforestation, le reboisement sont des facteurs importants de changement de paradigme.</p> <p>Potentiel de développement durable : La forêt est aujourd'hui au cœur du processus de développement durable. Sa gestion rationnelle favorisera la croissance car le secteur forestier Centrafricain est le secteur économique le plus performant et joue un rôle important de levier pour le lancement de l'économie nationale. La contribution du secteur bois au PIB est de 10 à 13% et les volumes exploités sont de l'ordre de 500 000 à 700 000 m³ par an. Ajouter à cela son potentiel en terres agricoles s'il est géré durablement.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : La mise en œuvre des activités REDD+ est important pour les populations, les acteurs de la filière bois particulier ceux engagés dans une gestion durable de la forêt qui ont aussi besoin des revenus additionnels qu'apporteront le crédit carbone et la clarification des droits fonciers.</p> <p>Appropriation nationale : Le projet REDD+ est une priorité du Gouvernement Centrafricain mentionnée dans la CPDN. L'élaboration du R-PP atteste de la volonté du Gouvernement et de ses partenaires comme la société civile dans cette initiative. Le document de planification stratégique et opérationnelle des réponses au changement climatique de la Coordination Nationale Climat y accorde également une attention particulière. Le projet de préparation à la REDD+ soutenu par la Banque Mondiale marque l'engagement de la RCA pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Dans le contexte actuel de crise, il est difficile à l'Etat Centrafricain de financer en totalité cette activité car il fait face aux urgences humanitaires, aux questions de réconciliation, de paix et éprouve d'énormes difficultés de mobilisation des ressources internes. L'opportunité du FVC est nécessaire pour permettre le financement de ces investissements pour le secteur forestier.</p>
<p>Date prévue de soumission</p>	<p>Octobre 2019</p>
<p>DESCRIPTION TECHNIQUE</p>	
<p>Besoin / opportunité</p>	<p>La RCA comprend 28,3 Mha de forêt, soit près de 45 % de sa superficie. Ces forêts sont à 80 % des forêts de savane et à 20 % des forêts denses, respectivement localisées dans le Sud-Ouest (et sous exploitation industrielle) et dans le Sud-Est</p>

	<p>(et non concédées). Ces forêts subissent des pressions anthropiques et le taux de déforestation serait estimé à environ 0,13% par an, soit près de trois fois moins que la moyenne mondiale de déforestation des forêts tropicales. Le taux de dégradation serait lui aussi estimé autour de cette valeur. Les causes sous-jacentes à l'origine de ces phénomènes seraient les suivantes : (i) Politiques mal coordonnées et institutions faibles, (ii) Manque de diffusion du progrès technique, (iii) Economie faible et basée sur l'exploitation des ressources naturelles, (iv) Forte augmentation démographique, (v) Faible notion de bien collectif environnemental et (vi) Insécurité et crise politico-militaire. L'élevage extensif et l'agriculture sur abattis-brûlis et l'exploitation anarchique du bois et des Produits forestiers non ligneux (PFNL) font partie des facteurs directs de pression. Aussi, il en résulte que la République Centrafricaine a séquestré environ 1 770 000 Gg contre une faible émission de carbone de l'ordre de 1 750 Gg durant la période de 2003 à 2010. Elle dispose donc d'une capacité de séquestration nette annuelle de l'ordre de 220 000 Gg de carbone liée à son immense potentiel forestier. Avec le projet de préparation à la REDD+ et le projet pré-REDD+ la RCA se prépare sérieusement pour la mise en œuvre des activités REDD+.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compléter le dispositif de zonage du territoire ; ✓ Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux ; ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts ; ✓ Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs publics, du secteur privé, de la société civile et des communautés de base sur la gouvernance forestière ✓ Promouvoir l'agroforesterie, l'utilisation des engrais verts et organiques ; ✓ Appuyer la création des forêts communautaires dans le sud-Ouest de la RCA.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction des émissions de GES par la déforestation et la dégradation ✓ Augmentation de la séquestration du carbone issue principalement de l'évolution du patrimoine forestier et des autres stocks de biomasse ligneuse et la restauration des terres abandonnées après exploitation ; ✓ Réduction de la pauvreté ; ✓ Les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux sont améliorés ✓ La gestion durable des forêts est promue ✓ La capacités techniques et institutionnelles des acteurs publics, du secteur privé, de la société civile et des communautés de base sur la gouvernance forestière est renforcé ✓ L'agroforesterie, l'utilisation des engrais verts et organiques est promue ✓ La création des forêts communautaires dans le sud-Ouest de la RCA est appuyée
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	
Entité accréditée	<p>A déterminer. Potentielles : Banque Mondiale</p>
Institutions en charge de l'exécution	<p>Ministère en charge de l'Environnement, MEFCP, MADR, Administration du territoire, Urbanisme Acteurs privés : tout le secteur privé ONG Nationales</p>
MONTAGE FINANCIER	

Cout total estimatif	10 millions USD		
FVC (montant et instruments financiers)	10 millions USD		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle, incluant une analyse de genre et sociale	BM	Novembre 2018	50 000 USDD
Réforme foncière		1 ^{ème} Trimestre 2019	En cours
Elaboration d'une proposition de financement incluant une évaluation de l'impact environnemental et social, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un un plan d'action genre et inclusion sociale	BM et CNC	2 ^{ème} trimestre 2019	A déterminer

Tableau 8 : Fiche technique du projet d'aménagement hydroélectrique de Dimoli

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	
Titre	Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en République Centrafricaine
Secteur	Energie
Aires d'impacts stratégiques FVC	Production et accès à l'énergie
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions des Gaz à effets de serre (GES) - Promouvoir la technologie à faible cout - Electrification de trois préfectures (Mambéré Kadéi, Nana Mambéré et Sangha-Mbaéré)

<p>Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)</p>	<p>Potentiel d'impact : La promotion des énergies renouvelables constitue une des solutions rapides et propres pour apporter de l'énergie aux populations isolées des zones rurales de la République Centrafricaine ; ceci en substitution des solutions souvent coûteuses et dangereuses auxquelles ces populations recourent pour satisfaire leurs besoins.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Le programme serait accompagné et permettrait la mise en œuvre d'une loi sur l'efficacité énergétique</p> <p>Potentiel de développement durable : Les investissements dans les énergies renouvelables sont considérés comme une solution clé pour introduire une énergie abordable, sûre et durable dans toutes les trois Préfectures voir même quatre et jouera un rôle important en permettant un développement économique durable sur le long terme. Ces investissements permettront d'importants bénéfices économiques à travers les économies d'énergie réalisées.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Ces investissements peuvent soulager à court terme les tensions entre l'offre et la demande d'électricité qui pourrait avoir des conséquences importantes sur le plan social. Ils permettront aussi à l'Etat de réaliser des économies sur sa facture d'électricité qui sont particulièrement attendues dans un contexte de crise budgétaire.</p> <p>Appropriation nationale : Le gouvernement a senti l'importance de l'électrification rurale et a promulgué en 2005 l'Ordonnance N°05.001 portant Code de l'Electricité en République Centrafricaine. Ce Code a mis en place une agence spécialisée dédiée à l'électrification des zones périurbaine et rurale. L'agence doit proposer les solutions techniques et économiques adaptées en milieu rural centrafricain notamment par le recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Efficience et efficacité : L'efficacité économique sera très bonne du fait des retours sur investissement élevés de ces interventions. Pour répondre aux besoins énergétiques locaux, il est nécessaire de décentraliser l'énergie renouvelable dans les trois préfectures et prouver l'efficacité énergétique dans les locaux.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Dans le contexte post crise que la RCA traverse, il est difficile pour le Gouvernement de faire face en totalité aux besoins de l'électrification rurale, bien qu'elle puisse contribuer à la lutte contre le changement climatique avec le recours aux ENRs, à la sécurisation du pays et au vivre ensemble et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. De même, l'appui du FVC (don) est nécessaire pour impulser l'électrification d'une partie des trois Préfectures en RCA. En créant un environnement favorable aux investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour les trois Préfectures.</p>
<p>Date prévue de soumission</p>	<p>1^{er} semestre 2019</p>
<p>DESCRIPTION TECHNIQUE</p>	
<p>Besoin / opportunité</p>	<p>Plus de 60% de la population Centrafricaine réside en milieu rural ; celui-ci renferme la quasi-totalité des richesses nationales. L'accès aux villages Centrafricains est souvent difficile compte tenu du mauvais état des routes. De</p>

	<p>surcroît, l'éparpillement des villages favorise le recours à des systèmes de production d'électricité autonomes pour la satisfaction des besoins énergétiques. Après de nombreux plaidoyers, les partenaires commencent à se mobiliser pour le sous-secteur de l'électrification rurale de la RCA, notamment avec le Projet PASEEL financé par la Banque Mondiale avec l'élaboration de la Politique de l'électrification rurale assortie d'un plan directeur d'électrification rurale et de son plan d'investissement ; le projet de développement des mini-centrales hydroélectriques financé par le Fonds de l'Environnement Mondial.</p>		
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Construire la centrale hydroélectrique. - Construire les lignes de transport et de distribution ; - Promouvoir l'électrification des zones rurales et urbaines 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES à travers le recours à une énergie propre et sobre en carbone ; - La centrale hydroélectrique est construite ; - L'électrification des zones rurales et urbaines est promue ; - Amélioration de la sécurité des biens et des personnes dans les zones rurales ; - Amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. 		
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL			
Entité accréditée	A déterminer		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Energie Autres partenaires à identifier : Administration du territoire, MEDD, Urbanisme, MEFCP		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	150 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	120 millions d'USD		
Autres (montant et instruments financiers)	Le FGIS est susceptible de pouvoir apporter un co-financement ; BDEAC		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle, incluant une analyse de genre et sociale	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	40 000 US\$ (FVC, appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)

Elaboration d'un projet de loi sur l'Efficacité Energétique et d'un guide des bonnes pratiques pour l'efficacité énergétique dans les Bâtiments administratifs et l'éclairage public	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	80 000 US\$ (FVC, appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
Elaboration d'une proposition de financement incluant une évaluation de l'impact environnemental et social, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un plan d'action genre et inclusion sociale	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	A déterminer (FVC, FPP)

Tableau 9 : Fiche technique du projet sur efficacité énergétique

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Production d'énergies renouvelables et efficacités énergétique en RCA
Secteur	Secteur Energie
Aires d'impacts stratégiques FVC	Production et diffusion d'énergie renouvelable
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Il y aura une production d'énergie renouvelable qui sera distribuée à travers la RCA
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : L'impact de ce projet sur la population de la RCA sera énorme dans la mesure où le projet favorisera la production de technologies d'énergie renouvelable ((biocarburant, biogaz, énergie solaire, etc) qui seront distribuées dans le pays.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Il y aura un changement de paradigme car l'énergie renouvelable remplacera l'énergie non renouvelable dans le pays.</p> <p>Potentiel de développement durable : Le projet contribuera au développement durable, en particulier d'un point de vue social, car les femmes auront accès à des</p>

	<p>technologies d'énergie renouvelable pour cuisiner.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : En ce qui concerne les besoins des bénéficiaires, le projet profitera à l'ensemble de la population de la RCA, en particulier aux communautés rurales qui n'ont pas accès à l'électricité.</p> <p>Appropriation nationale : Le projet s'inscrit dans l'un des objectifs fondamentaux du pays qui est la production et la diffusion de l'énergie, en particulier dans les zones rurales</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Grâce au projet proposé, il y aura une amélioration de la qualité de l'air, la promotion des entreprises locales grâce à une utilisation productive et la production d'énergie renouvelable. De plus, la valeur ajoutée du projet est que, grâce au projet proposé, la santé des femmes rurales s'améliorera à travers l'utilisation de technologies d'énergie renouvelable comme les foyers améliorés à biomasse.</p>
Date prévue de soumission	A déterminer avec l'AND
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	Le projet proposé augmentera la part des ressources d'énergie renouvelable dans le pays et élaborera des initiatives qui favoriseront l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies économes en énergie dans les ménages et d'autres secteurs du pays. Le projet proposé permettra également de réduire les émissions du secteur de l'énergie du pays tout en augmentant l'accès des ménages à une énergie à faibles émissions. Enfin, le projet proposé générera des opportunités pour l'adoption de technologies propres qui contribueront au développement du pays.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un renforcement des capacités aux ménages dans le pays sur la production et l'utilisation de technologies d'énergie renouvelable telles que les cuisinières à biomasse améliorées. - Disséminer la production de technologies d'énergie renouvelable dans le pays. - Améliorer l'accès communautaire aux technologies d'énergie renouvelable. - Fournir des incitations aux entreprises pour l'adoption et la production de technologies d'énergie renouvelable
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de technologies d'énergie renouvelable dans le pays. - Réduction de l'utilisation d'énergie non renouvelable en particulier l'énergie provenant des combustibles fossiles. - Réduction des émissions du secteur de l'énergie résultant de l'utilisation de technologies d'énergie renouvelable. - Le renforcement des capacités aux ménages dans le pays sur la production et l'utilisation de technologies d'énergie renouvelable telles que les cuisinières à biomasse est promue. - Les technologies d'énergie renouvelable dans le pays est promue et disséminer. - Des incitations aux entreprises pour l'adoption et la production de technologies d'énergie renouvelable est fournit
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	

Entité accréditée	A déterminer. Potentielles : PNUD		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Energie/ACER, Ministère en charge de l'Environnement, MADR et MEFCP Autres partenaires à identifier.		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	20 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	20 millions d'USD		
Autres (montant et instruments financier)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle, incluant une analyse de genre et sociale	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	40 000 US\$ (FVC, appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
Elaboration d'un projet de loi sur l'Efficacité Energétique et d'un guide des bonnes pratiques pour l'efficacité énergétique dans les Bâtiments administratifs et l'éclairage public	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	80 000 US\$ (FVC, appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
Elaboration d'une proposition de financement incluant une évaluation de l'impact environnemental et social, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	A déterminer (FVC, FPP)

plan d'action genre et inclusion sociale			
--	--	--	--

Tableau 10 : Fiche technique du projet de pré-électrification de 100 localités

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	
Titre	Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA
Secteur	Energie
Aires d'impacts stratégiques FVC	Production et accès à l'énergie.
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Réduction des gaz à effets de serre (GES) Promotion de la technologie à faible coût Electrification de 100 communes de la RCA
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : La promotion des énergies renouvelables constitue une des solutions rapides et propres pour apporter de l'énergie aux populations isolées des zones rurales de la République Centrafricaine ; ceci en substitution des énergies fossiles plus coûteuses et impactantes pour le climat.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : L'énergie solaire photovoltaïque permet de lutter contre le réchauffement climatique et son essor dans les pays en voie de développement favorise un transfert de technologie. En outre elle favorise le recours à de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.</p> <p>Potentiel de développement durable : Ces investissements apporteront d'importants bénéfices économiques à travers les économies d'énergie réalisées.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : L'électrification des zones rurales de la République Centrafricaine est d'une importance capitale, car d'une part elle permet l'amélioration des conditions de vie des populations cibles et d'autre part elle participe à la sécurisation des localités rurales dans cette période de relèvement du pays.</p> <p>Appropriation nationale : Le gouvernement a senti l'importance de l'électrification rurale et a promulgué en 2005 l'Ordonnance N°05.001 portant Code de l'Electricité en République Centrafricaine. Ce Code a mis en place une agence spécialisée dédiée à l'électrification des zones périurbaine et rurale. L'agence doit proposer les solutions techniques et économiques adaptées en milieu rural centrafricain notamment par le recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Dans le contexte post crise que la RCA traverse, il est difficile au Gouvernement de faire face en totalité aux besoins de l'électrification rurale, bien qu'elle puisse contribuer à la lutte contre le changement climatique avec le recours aux ENRs, sécurisation du pays et au vivre ensemble et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. De même, l'appui du</p>

	FVC (don) est nécessaire pour impulser l'électrification De 100 communes en RCA.		
Date de soumission prévue	1 ^{er} semestre 2019		
DESCRIPTION TECHNIQUE			
Besoin / opportunité	<p>Plus de 60% de la population Centrafricaine réside en milieu rural qui renferme la quasi-totalité des richesses nationales. L'accès aux villages centrafricains est souvent difficile compte tenu du mauvais état des routes. De surcroît, l'éparpillement des villages favorise le recours à des systèmes de production d'électricité autonomes mais polluante pour la satisfaction des besoins énergétiques.</p> <p>Après de nombreux plaidoyers, les partenaires commencent à se mobiliser pour le sous-secteur de l'électrification rurale de la RCA, notamment avec le Projet PASEEL financé par la Banque Mondiale avec l'élaboration de la Politique de l'électrification rurale assortie d'un plan directeur d'électrification rurale et de son plan d'investissement ; le projet de développement des mini-centrales hydroélectriques financé par le Fonds de l'Environnement Mondial.</p>		
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'électrification rurale par de l'énergie solaire photovoltaïque ; - Promouvoir l'entrepreneuriat dans le domaine de l'électrification rurale. 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES à travers le recours à une énergie propre et sobre en carbone ; - Amélioration de la sécurité des biens et des personnes dans les zones rurales ; - Amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ; - L'électrification rurale par de l'énergie solaire photovoltaïque est promue ; - L'entrepreneuriat dans le domaine de l'électrification rurale est promue. 		
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL			
Entité accréditée	Banque Mondiale, PNUD		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Energie/ACER Autres partenaires à identifier.		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	150 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	A déterminer		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle

Elaboration d'une note conceptuelle favorisant la promotion de la femme rurale	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	50 000 US\$ (FVC , appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
Elaboration d'un guide sur l'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque et mise en place du mécanisme de subvention aux promoteurs	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	70 000 US\$ (FVC , appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
Mise en œuvre du projet de pré-électrification des 100 localités	Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER)	2019	30 000 US\$ (FVC , FPP)

Tableau 11 : Fiche technique du projet de l'agriculture durable en RCA

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Promotion de l'agriculture durable en RCA (PAD-RCA)
Secteur	Agriculture
Aires d'impacts stratégiques FVC	Forêt et utilisation des terres
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Les pratiques de l'agriculture durable telles que l'intensification durable et la diversification des systèmes agricoles et agroforestiers peuvent contribuer à améliorer la multifonctionnalité de ces systèmes en apportant des avantages d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Par exemple, il a été montré que (Gockowski et Sonwa 2011) l'intensification des systèmes agroforestiers du cacao en Afrique centrale et occidentale (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroun) grâce à l'utilisation d'intrants agricoles et à l'incorporation d'arbres produisant du bois à la fin des années 1960, environ 21 000 km ² de forêts auraient été préservés, contribuant ainsi à une réduction des émissions d'environ 1,4 milliard de tonnes de CO ₂ .
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et	Potentiel d'impact : Le projet favorisera des pratiques agricoles durables et cela aura un impact positif sur les agriculteurs Potentiel de changement de paradigme : L'agriculture durable en RCA sera

valeur ajoutée)	<p>soutenue par l'intégration de pratiques qui servent à promouvoir une agriculture durable face au climat dans les différentes stratégies et plans sectoriels et intersectoriels aux niveaux national et sous-national en RCA.</p> <p>Potentiel de développement durable : Grâce à la pratique de l'agriculture durable comme l'intensification et à la diversification durables des systèmes agricoles et agroforestiers, le projet restaurera les écosystèmes dégradés au sein des systèmes agricoles et agroforestiers, contribuant ainsi à la durabilité écologique. Cela soutiendra la croissance économique dans le secteur agricole et encouragera la participation des parties prenantes (en particulier les femmes et les populations autochtones) à l'agriculture durable.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : L'agriculture durable est nécessaire en RCA et les agriculteurs ruraux bénéficieront de ce projet car ils seront orientés vers des pratiques agricoles durables.</p> <p>Appropriation nationale : Le projet proposé s'aligne fortement sur les initiatives existantes et les priorités nationales telles que la promotion de pratiques agricoles qui augmentent la productivité et permettent aux agriculteurs de combattre les impacts du changement climatique.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Le projet a une valeur ajoutée dans la mesure où il promouvra des pratiques agricoles durables qui sont nouvelles en RCA</p>
Date de soumission prévue	1er semestre 2021
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	<p>Le projet proposé est axé sur agriculture durable en RCA (surtout sur l'intensification et la diversification des systèmes agropastoraux en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique). L'accent sera également mis sur l'utilisation des cultures résistantes à la sécheresse et aux ravageurs au cours de l'intensification et de la diversification. De même, le projet appuyera la dotation des éleveurs en races animales résistantes aux maladies et productifs. Le développement des chaînes de valeurs des produits agricoles, les pratiques d'irrigation durable face au climat et l'amélioration des services de vulgarisation constitueront également des éléments importants du projet.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux principales parties prenantes surtout les agriculteurs et les éleveurs les techniques agropastorales durables; - Développer des systèmes appropriés de vulgarisation et d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur. - Doter les bénéficiaires en semences améliorées et les variétés animales adaptées ; - Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et les coopératives agropastorales en milieu rural (agropastoral, etc.) ; - Développer et mettre en œuvre un mécanisme d'accès direct des communautés locales et autochtones au fonds de développement agropastoral - Appuyer la création d'une plateforme multifonctionnelle ; - Fournir des incitations financières pour le développement de la valeur ajoutée des produits agricoles ; - Fournir des programmes de formation aux agriculteurs sur les pratiques d'irrigation durable face au climat ;Fournir des programmes financiers (comme

	des incitations financières) aux agriculteurs pour une agriculture durable.		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat résilient dans le secteur agricole sera amélioré car les activités durables sur le climat seront incorporées dans les protocoles pour une gestion durable dans le secteur agricole en RCA. - Le soutien technique à l'agriculture durable face au climat sera renforcé. - Les agriculteurs du pays recevront une formation sur l'intensification et la diversification des systèmes agricoles en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique. - La capacité institutionnelle en matière d'agriculture durable face au climat sera renforcée. - Des incitations financières pour une agriculture durable face au climat seront fournies aux agriculteurs. Les agriculteurs et les éleveurs recevront les techniques agropastorales durables ; - Les systèmes appropriés de vulgarisation et d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur seront développés. - Les bénéficiaires seront dotés en semences améliorées et les variétés animales adaptées. - L'entreprenariat des jeunes et les coopératives agropastorales en milieu rural (agropastoral, etc.) seront promues. - Un mécanisme d'accès direct des communautés locales et autochtones au fonds de développement agropastoral sera développé et mettre en œuvre - La création d'une plateforme multifonctionnelle sera appuyé 		
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL			
Entité accréditée	Potentielles : FIDA, BM, BAD,FAO		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	100 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	40 millions d'USD		
Autres (montant et instruments financiers)	60 millions USD (BM, BAD, FIDA)		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle	CNC/ Ministère en charge de l'agriculture	2ème semestre 2019	100 000 d'USD) FVC

Elaboration d'une proposition de financement	Entité accréditée / Ministère en charge de l'agriculture	2020-2021	200 000 d'USD (FVC)
--	---	-----------	---------------------

En termes de priorisation : Après des échanges fructueux et de manière démocratique, les participants au cours de l'atelier de validation ont retenu le projet de Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui comme étant le premier projet à soutenir pour sa réalisation suivie du projet Dimoli.

5.3 Projets Prioritaires d'Adaptation

Tableau12 : Fiche technique du projet sur la gestion des risques et catastrophes naturelles

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Gestion des risques et catastrophes naturelles en RCA
Secteur	Public (Ministère de l'Administration du Territoire, Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Santé Publique)
Aires d'impacts stratégiques du FVC	Protéger les moyens de subsistance des personnes, des communautés et région Construction et Infrastructures (Génie)
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Communautés vulnérables, institutions nationales, locales
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Le pilier du RCPCA vision 2017-2021 est consacré à la relance et le développement de manière durable les secteurs productifs. Les risques et catastrophes naturelles ont été identifiés comme facteur bloquant le relèvement, la croissance et la réduction de la pauvreté dans un contexte de crise et post crise. Ce projet va faciliter le renforcement des capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises et catastrophes naturelles et y répondre rapidement. C'est ainsi que ce projet fait partie intégrante du document de planification stratégiques et opérationnelles des réponses au changement climatique de la Coordination Nationale Climat 2017-2020 validé au conseil des Ministres.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Le programme de renforcement des capacités des institutions et la mise sur pied d'un système de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles notamment la sécheresse et les inondations sont un élément important du changement de paradigme.</p> <p>Potentiel de développement durable : La maîtrise des risques et catastrophes naturelles engendrera d'importants bénéfices économiques à travers la production agro-sylvo-pastorale, l'amélioration des conditions des santés des populations qui</p>

	<p>permettra l'accroissement de la productivité.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Le développement des capacités de résilience des institutions face aux aléas climatiques est un besoin primordial. Ce projet permettra également à l'Etat Centrafricain de faire des économies des actions humanitaires d'urgences suites aux risques et catastrophes naturelles qu'il aura à faire face et d'investir dans les secteurs porteurs du développement.</p> <p>Appropriation nationale : Le Conseil des Ministres a validé le document de planification stratégiques et opérationnelles des réponses au changement climatique de la Coordination Nationale Climat (2017-2020) qui accorde une place importante à la gestion des risques et catastrophes naturelles de même que la CPDN (2015) qui a intégré la prévention et la gestion des risques dans ses options d'adaptation.</p> <p>Efficience et efficacité : Le coût des actions préventives sera moindre par rapport aux actions correctives. L'efficacité et efficience économique sera importante pour les acteurs du secteur primaire.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Dans un contexte de crise, il est difficile à l'Etat Centrafricain de financer en totalité cette activité. C'est pourquoi, l'appui du FVC est important pour le financement de ces actions d'adaptation.</p>
Date de soumission prévue	A partir de Septembre 2018
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	<p>Les risques et catastrophes naturelles, à travers les inondations, sécheresse etc. représentent un réel défis pour la population Centrafricaine. Il créent l'insécurité alimentaire, les inondations provoquent les sans-abris, les maladies liées à l'eau pour ne citer que ceux-là. Les inondations dans la seule ville de Bangui en 2009 ont engendré des dommages s'élevant à 6.03 millions USD, et des pertes de 2.61 millions USD. Ajouter à la grave crise humanitaire que le pays a connu depuis fin 2012 jusqu'à ce jour, suite aux crises politico-militaire. Les institutions nationales se trouvent dans l'incapacité de fournir une réponse et prévenir les risques et catastrophes naturelles, ce qui augmente la vulnérabilité de la population toute entière.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de prévention et de gestion des risques et catastrophes notamment les inondations et sécheresse ; - Renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion des risques et catastrophes naturelles et des communautés locales sur les risques liés aux changements climatiques brusques; - Appuis à l'opérationnalisation du système de gestion des risques et catastrophes.
Résultats attendus	<p>Un système de prévention et de gestion des risques et catastrophes notamment les inondations et sécheresse est mis en place;</p> <p>Les capacités des institutions en charge de la gestion des risques et catastrophes naturelles et des communautés locales sur les risques liés aux changements climatiques brusques sont renforcées ;</p> <p>Le système de gestion des risques et catastrophes naturelles est opérationnel</p>

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL			
Entité accréditée	PNUD Potentielles : à déterminer.		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Environnement Autres partenaires : ONG/OSC nationales et internationales.		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	20 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	15 000 000		
Autres (montant et instruments financiers)	5 000 000		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle, incluant une analyse de genre et sociale	Ministère en charge de l'Environnement (CNC/)/Ministère de l'Intérieur	1er semestre 2019	Fond Vert (150.000 dollars US)
Elaboration ou actualisation des législations Nationales en matière de Réduction des Risque de Catastrophe	Ministère en charge de l'Environnement (CNC/)/Ministère de l'Intérieur	1 ^{er} semestre 2019	50.000 dollars US Source : Gouvernement centrafricain
Elaboration d'une proposition de financement	PNUD	2 ^e semestre 2019	50.000 dollars US

Tableau13 : Fiche technique du projet collectes des eaux de surface

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	
Titre	Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en RCA
Secteur	Public, privé, OSC
Aires d'impacts stratégiques FVC	Santé, Sécurité Alimentaire et qualité de l'eau Moyens de subsistance
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Résilience des activités du secteur primaire aux aléas climatiques Résilience des personnes et des communautés les plus vulnérables Environ 100.000 ménages
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Ce projet contribuera efficacement à réduire la proportion des personnes ne disposant pas d'eau pour la réalisation des activités connexes qui dépendent de l'eau telles que les cultures maraîchères, l'élevage, la pisciculture et bien d'autres activités économiques nécessitant de l'eau. La RCA est suffisamment arrosée du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Mais aucun dispositif de récupération des eaux de surfaces n'est mis en place pour leur valorisation. La mise en place de ces dispositifs permettra d'avoir des réserves d'eau suffisantes pour aider les communautés de mener des activités de subsistance à tout moment de l'année et d'être résilientes face aux risques de changement climatique. La mise en place de ces dispositifs pourrait également freiner l'érosion qui est observée sur toute l'étendue du territoire national et qui compromet la capacité des sols à séquestrer le carbone. L'amélioration de la gestion des eaux de pluie et de l'humidité du sol est la clé pour accroître la productivité et réduire les pertes de rendement lors des périodes sèches et des périodes où les précipitations sont variables.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : La recherche des options d'adaptation à fort impact en vue de promouvoir le secteur de l'eau et de réduire les risques encourus par les populations représente un potentiel de changement de paradigme et de vision de développement. Les efforts consentis par le gouvernement pour faire du secteur de l'eau un véritable levier de développement n'ont pas été à la hauteur des attentes et donc n'ont pas produits des résultats satisfaisants pour inverser les tendances. Un changement de paradigme à travers cet investissement est nécessaire pour soutenir fortement la vision du gouvernement difficile à mettre en œuvre compte tenu de la fébrilité de l'économie Centrafricaine. Le développement des techniques de récupération des eaux de surface dans le cadre de cet investissement s'aligne parfaitement sur les options d'adaptation déclinées dans le CDN à savoir l' Option d'adaptation 8: Gestion durable des ressources en eau et son Objectif 27 : Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface et l'option d'adaptation 7 : Amélioration des systèmes de santé publique et son Objectif 21 : Développer un système de surveillance, de prévention et de réponse efficace aux maladies humaines liées aux changements climatiques.</p>

Aussi, convient-il de rappeler que le document de planification stratégique sur le climat validé par le gouvernement a également mis l'accent sur le développement d'un nouveau paradigme qui est entre autres la promotion de la gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) conformément au plan d'action de la GIRE adopté par le Gouvernement et la mobilisation et le suivi des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines. Ce sont des orientations stratégiques de la Politique du Gouvernement pour le secteur des ressources en eau en relation avec les changements climatiques.

Potentiel de développement durable : Etant fortement lié aux variabilités climatiques et aux fluctuations pluviométriques, le secteur de l'eau est perçu comme un secteur très vulnérable car affecté par le poids des effets de ces changements climatiques. Les ressources en eau jouent un rôle capitale dans le quotidien des Centrafricains : d'abord en qualité d'eau de consommation (taux de couverture d'eau potable très faible de l'ordre de 34%), ensuite pour le développement des activités socio-économiques liées à l'eau telles que l'agriculture à travers l'irrigation, l'élevage, la promotion de l'hydroélectricité, les industries et l'assainissement.

Fort de ce constat et vu l'augmentation de la demande de l'eau au niveau national, le gouvernement a déployé d'énormes efforts de par le passé non seulement sur le plan politique à travers l'élaboration des programmes et plans d'action du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les années 1980 et 1990. Conformément au schéma directeur pour l'eau et l'assainissement, le gouvernement a élaboré une politique nationale pour l'eau et l'assainissement orientée vers la gestion intégrée et partagée des ressources en eau, ceci dans l'esprit des recommandations de la conférence de Dublin (Irlande) en 1992. Il convient de souligner que plusieurs stratégies ont été également définies pour orienter la mise en œuvre des différents programmes et projets dont les principaux sont entre autres : i) la gestion intégrée des ressources en eau ; ii) le développement et la diffusion des connaissances et des informations scientifiques, techniques et technologiques ; iii) la protection contre les nuisances dues à l'eau ou à l'absence de l'eau ; iv) la prévention des pollutions et des maladies hydriques et du péril fécal ; v) la gestion des eaux partagées avec les pays voisins et la coopération internationale.

Le renforcement des capacités des acteurs clés opérant dans le secteur de l'eau à travers la maîtrise des techniques de récupération des eaux de surface pourrait rendre durable les actions en vue de réduire les risques des variations climatiques.

Besoins des bénéficiaires : Cet investissement du FVC va à court terme soulager les communautés qui sont vulnérables et qui ne savent quoi faire face au tarissement de la plupart des cours d'eau dans ces régions suite aux effets de changement climatique. Les réserves d'eau qui vont être constituées vont aider les populations qui sont très affectées par les changements climatiques brusques, de mener des activités de production agricole qui vont par la suite améliorer leurs conditions de vie et leurs revenus.

	<p>Appropriation nationale : Le projet est conforme à la vision du gouvernement et s’aligne parfaitement sur les priorités politiques nationale où le secteur des ressources en eau est considéré comme un secteur prioritaire au regard de la forte demande et du lien étroit entre l’eau et le climat. Aussi, la dégradation de la qualité de l’eau a des impacts sur la santé, c’est pourquoi, le gouvernement accorde une importance capitale à ce secteur.</p> <p>Efficience et efficacité : L’efficacité sociale, économique voire environnementale sera améliorée du fait des retours sur investissement élevés de ces interventions. On assistera également à la réduction de la migration des populations au regard des risques climatiques encourus dans certaines régions vulnérables avec des conséquences sur les moyens de subsistance.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Vu la faible couverture en eau potable sur toute l’étendue du territoire national (34,5%) par rapport aux pays de l’Afrique subsaharienne et de la précarité à tous les niveaux des communautés suite à la disponibilité de l’eau non seulement pour la consommation mais également pour la réalisation de certaines activités indispensables à la survie, le développement et la mise en place de technologie à fort impact auront des effets positifs sur les moyens de subsistances. La valeur ajoutée de ce projet se mesurera à travers le développement de plusieurs activités économiques (irrigation, élevage, industrie etc.) nécessitant de l’eau comme matière première.</p> <p>L’appui du FVC est nécessaire et à forte valeur ajoutée pour financer les études sur les vulnérabilités sectorielles aux chocs climatiques et les capacités d’adaptation du pays. Cet appui est aussi nécessaire dans l’évaluation du degré de préparation et de gouvernance pour réduire les risques associés au climat, et également dans l’engagement des actions de renforcement des capacités des acteurs clés dans cette dynamique de changement de paradigmes.</p>
Date de soumission prévue	Septembre 2018
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	<p>La situation du potentiel en eau du pays est préoccupante vu que les deux bassins qui constituent les véritables châteaux d’eau dans le pays subissent deux problèmes majeurs à savoir : la diminution du volume d’eau qui se fait d’année en année et la qualité des eaux de surface qui se dégrade elle aussi. Les sources, les cours d’eau, les marigots, les rivières et les puits qui fournissent de l’eau à plus de 60% des populations sont affectées par le phénomène d’érosion et d’ensablement.</p> <p>La tendance générale depuis deux décennies, c’est l’accroissement du taux d’assèchement de ces bassins hydrographiques suite aux variations des paramètres climatiques en occurrence la baisse de la pluviométrie et l’augmentation de la température responsable dans la majorité des cas non seulement de ces assèchements voire la disparition de certains cours d’eau mais également du phénomène de l’évaporation des sols. Cette situation est très prononcée dans la partie Nord du pays.</p>

	<p>Les nappes phréatiques ne sont pas ré alimentées par les pluies en raison du fort volume de ruissellement et de la méconnaissance des techniques de mobilisation des ressources en eau de surface (micro barrage, digue, etc) et des aquifères pour rentabiliser les activités économiques au profit des communautés (maraîchage, pisciculture, irrigation à grande échelle, aménagement hydroagricole, etc.).</p> <p>La perturbation de la pluviométrie, la distribution spatio-temporelle des pluies et la baisse du niveau d'eau ont des conséquences drastiques sur l'approvisionnement en eau potable des populations malgré l'existence d'un potentiel important de ressources en eau. La diminution des débits de l'Oubangui qui ravitaille la seule société de distribution de l'eau potable a des répercussions sur la quantité d'eau pouvant être mise à la disposition des populations. Aujourd'hui, la SODECA n'arrive pas à couvrir les besoins en eau d'une population à démographie galopante. Le taux de desserte en eau potable dans tout le pays est de 34% donc très faible par rapport aux autres pays de la sous-région.</p> <p>Le secteur de l'eau dans tout le pays est vulnérable suite aux phénomènes climatiques dus aux variations des paramètres climatiques. Le niveau d'eutrophisation des eaux affecte la santé de la population qui dépend de ces ressources en eau. C'est un problème de santé publique qu'il faut nécessairement chercher à éradiquer et trouver des mesures adéquates d'adaptation qui répondent mieux. C'est pourquoi, le développement des technologies de mobilisation des eaux de surface dans ces régions constitue une opportunité à saisir pour chercher à atténuer la situation très précaire des populations.</p>
Activités	<p>Evaluation de la quantité des eaux de surfaces produites par ruissellement pouvant être mobilisées ; Etudes de préfaisabilités et de faisabilité des techniques ayant été retenues pour être mises en place ; , maraîchage, pisciculture, etc.) ; Développement des capacités techniques de collecte et de distribution des eaux de surface;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la capacité du secteur privé à faire de l'agrobusiness-
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les quantités des eaux de surface produites sont connues en termes de volume ; - Les études de préfaisabilités et de faisabilité des différentes techniques répondant au contexte sont réalisées et connues ; - Les capacités techniques de collecte et de distribution des eaux de surface sont connues ; - Les communautés s'adaptent mieux aux risques climatiques, vu leurs capacités résilientes renforcées ; - Amélioration de la production agricole et d'élevage, de la sécurité alimentaire, des revenus des populations, la réduction de la pauvreté - Réduction des risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire ; - Forte implication du secteur privé dans l'agrobusiness ;
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	

Entité accréditée	Potentielles : PNUD.		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Environnement Ministère en charge de l'Hydraulique Ministères en charge des eaux et Forêts Ministère en charge de l'Agriculture .		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	60 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	24 000 000		
Autres (montant et instruments financiers)	12 000 000 de contrepartie nationale et 24 000 000 pour le secteur privé		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle, incluant une analyse de vulnérabilité des secteurs clés touchés en lien avec le genre	PNUD/ Ministère en charge de l'Environnement	1 ^{er} semestre 2019	50 000 US\$ (GCFFVC, appui préparatoire, inclus dans la requête en cours sur l'identification des techniques et de leur efficacité dans la mobilisation des eaux de surface réduisant les risques climatiques encourus par les populations
Evaluation de la quantité des eaux de surface	PNUD/ Ministère en charge de l'Hydraulique	1 ^{er} semestre 2020	A déterminer
Etudes de préfaisabilité et de faisabilité des techniques de récupération des eaux de surface répondant au contexte de la région	PNUD / Ministère en charge de l'Hydraulique	1 ^{er} semestre 2019	300 000 US\$ (GCFFVC, appui préparatoire)

Elaboration d'une proposition de financement incluant une évaluation de l'impact environnemental et social, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un plan d'action genre et inclusion sociale	Entité accréditée / PNUD/Ministère en charge de l'Environnement	1 ^{er} semestre 2019	A déterminer (FVC, FPP)
---	---	-------------------------------	-------------------------

Tableau 14 : Fiche technique du projet mise en place d'un système d'alerte précoce

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Mise en place d'un système d'alerte précoce en RCA
Secteur	Environnement et Agriculture, Ministère des Transport et de l'Aviation civile
Aires d'impacts stratégiques FVC	Développement de systèmes d'alerte précoce pour prédire les conditions climatiques futures
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Le projet proposé utilisera des systèmes d'alerte précoce en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience nationale et l'adoption d'options d'adaptation au changement climatique plus durables
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Le projet contribuera à la réduction des émissions puisque le développement d'un système d'alerte précoce sera utilisé pour prévenir les impacts du changement climatique dans les différents secteurs du pays.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Le projet permettra un changement de paradigme dans la façon dont les impacts du changement climatique peuvent être prédits en RCA à travers l'utilisation des systèmes d'alerte précoce.</p> <p>Potentiel de développement durable : Ce projet, axé sur le développement de systèmes d'alerte précoce, contribuera également à développer des stratégies d'adaptation aux impacts du changement climatique, en particulier dans les communautés rurales. La sensibilisation des femmes et des filles, groupe le plus vulnérable de la population au changement climatique, sera renforcée car elles participeront activement au développement de systèmes d'alerte précoce.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Les agriculteurs et les autres parties prenantes de la RCA bénéficieront du projet car les systèmes d'alerte précoce seront utilisés pour prévenir les effets néfastes des changements climatiques dans les secteurs forestier,</p>

	<p>agricole, hydrique, énergétique et santé.</p> <p>Appropriation nationale : Le projet s'aligne avec la priorité du pays (POS/CC) qui consiste à améliorer la gestion des impacts du changement climatique grâce au développement des systèmes d'alerte précoce.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Le projet a une valeur ajoutée car il est original et permet de lutter contre le changement climatique dans tous les secteurs de la RCA.</p>
Date de soumission prévue	Septembre 2018
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	<p>La RCA a des infrastructures, des populations en croissance et des ressources naturelles vulnérables aux conséquences du changement climatique. Considéré comme l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, avec une population vivant en deçà des seuils de pauvreté, le pays dispose d'une capacité financière et technique limitée pour soutenir pleinement l'adaptation au changement climatique et la mise en place des systèmes d'alerte précoce pour la réduction des risques de catastrophe. Le développement d'un système d'alerte précoce pour la réduction des risques de catastrophe reste un aspect très important dans le développement du pays.</p>
Activités	<p>Établissement des systèmes d'alerte précoce utilisant la technologie géospatiale et les canaux de communication locaux.</p> <p>Intégration des systèmes d'alerte précoce dans les politiques, stratégies et plans nationaux.</p> <p>Renforcement des capacités des communautés (des femmes et des filles) à faire face aux catastrophes et à l'adaptation au changement climatique grâce à l'utilisation de systèmes d'alerte précoce</p>
Résultats attendus	<p>Le pays dispose d'un système d'alerte précoce ; Le système d'alerte précoce est intégré dans les politiques, stratégies et plans nationaux</p> <p>La capacité des institutions de réduction des risques de catastrophe est renforcée au niveau national et local grâce au développement de systèmes d'alerte précoce.</p>
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	
Entités accréditées	Potentielles : BAD, BANQUE MONDIALE, AFD
Institutions en charge de l'exécution	<p>Ministère en charge de l'Environnement</p> <p>Ministère en charge des Transports et de l'aviation Civile</p>
MONTAGE FINANCIER	
Cout total estimatif	30 millions d'USD
FVC (montant et instruments financiers)	24 000 000
Autres (montant et instruments)	6 000 000 (Gouvernement)

financiers)			
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle	CNC/ Ministère en charge de l'environnement	1er semestre 2019	150.000 dollars US Source : FVC
Elaboration d'une proposition de financement	Entité accréditée / PNUD ou FAO /Ministère en charge de l'environnement	2 nd semestre 2019	300.000 dollars US

Tableau 15 : Fiche technique du projet sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	
Titre	Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire
Secteur	Public (Agriculture, Elevage), privé
Aires d'impacts stratégiques	Résilience accrue des communautés agricoles
Potentiel d'impact (production agricole durable et sécurité alimentaire / nombre de personnes bénéficiaires)	La RCA fait face à une faible production agricole depuis ces dernières années provoquant ainsi, une insécurité alimentaire grandissante associée à une pauvreté très marquée dans le pays. En République Centrafricaine, l'agriculture, non seulement assure le bien être public « sécurité alimentaire » mais reste la plus grande source d'emplois et de revenus des populations. Elle est une agriculture pluviale caractérisée par de petites superficies, de faibles rendements, et la non-utilisation d'intrants, par conséquent vulnérable à la variabilité climatique. Même si le secteur agricole présente un bon potentiel, il est aujourd'hui sous-exploité.
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Dans l'ensemble, le secteur agricole et la chaîne alimentaire en général est une source mondiale majeure d'émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel d'impact se résume, aux trois approches stratégiques clés de réduction des émissions de GES dans le système alimentaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Des mesures de réduction des émissions agricoles à travers de meilleures pratiques agricoles telles que la séquestration du carbone dans le sol, l'efficacité de l'utilisation des nutriments, la gestion du fumier et d'autres produits et l'utilisation des énergies renouvelables. 2. Des mesures de réduction des émissions au-delà des exploitations via la décarbonation des intrants énergétiques, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets (non envisagés ici).

	<p>3. Des mesures visant à altérer les modèles de consommation et en particulier à réduire la demande de viande et de produits laitiers très intensifs en GES, combinées à des mesures d'encouragement des consommateurs à éviter le gaspillage de nourriture.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Demande et offre alimentaires Sur le plan calorique, la consommation alimentaire moyenne étant de 2400 calories par jour et par personne en temps normale. Si l'on veut maintenir ou augmenter ce niveau, l'approvisionnement alimentaire du pays devra suivre la progression démographique en dépit des impacts de changement climatique.</p> <p>Appropriation nationale : En RCA, différentes initiatives nationales et internationales visent un développement durable.</p> <p>Stratégies et politiques : Ce projet s'aligne sur les priorités politiques nationales (SDRASA et PNIASAN révisé, RCPCA).</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : L'appui du Fonds Vert Climat est nécessaire et à forte valeur ajoutée pour financer les études sur les vulnérabilités sectorielles aux chocs climatiques et les capacités d'adaptation du pays. Il va aussi amené le pays à atteindre un niveau de gouvernance environnementale acceptable. L'investissement du FVC permettra d'apporter une réponse à la situation des risques climatiques dans l'agriculture, la pêche et la sécurité alimentaire pour une action conjuguée, partage d'expérience qui ajoutera une plus-value aux mécanismes d'intégration des risques climatiques dans l'agriculture, la pêche et la sécurité alimentaire.</p>
Date de soumission prévue	1 ^{er} septembre 2018
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	<p>L'économie centrafricaine est principalement basée sur le secteur primaire qui contribue à environ 50% du PIB national. Le secteur de l'agriculture est dominé par des systèmes de production agro-pastoraux, impliquant environ 74% de la population active et représentant environ 45% du PIB.</p> <p>Les systèmes agricoles et pastoraux sont localisés sur un gradient climatique qui se situe du Nord au Sud du pays, de la zone Soudanaise à la zone Guinéenne humide. Les principaux risques climatiques identifiés ces derniers temps sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifications dans les régimes pluviométriques; Sécheresses plus fréquentes; Inondations; Vents violents; Température extrême et augmentation de l'insolation; Modification des saisons; Affaissement des sols. <p>Impacts des changements climatiques anticipés pour les secteurs clés Tel que décrit ci-dessus, les changements climatiques affecteront tout le pays. La majorité des activités socio-économiques seront affectées par les impacts prévus</p>

	des changements climatiques. Ces impacts causeront entre autres : des pertes de revenus, la diminution de la qualité de vie, le déplacement de population, la diminution de la production agricole. Les contextes varieront selon les régions et les lieux géographiques.		
Activités	Renforcement des capacités institutionnelle, politique et financière; Diffusion des semences et des races résistantes ;		
Résultats attendus	Afin d'atteindre les objectifs assignés, les résultats attendus sont les suivants : Résultat 1 : Les capacités institutionnelles, politiques et financières sont développées et améliorées pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole; Résultat 2 : Les semences et les races résistantes aux chocs climatiques sont diffusées ; Résultats 3 : Des options d'adaptation pour le secteur agro-pastoral sont mises en œuvre dans des sites vulnérables clés; Résultat 4 : Les connaissances issues du projet sont capitalisées et diffusées.		
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL			
Entités accréditées	Potentielles : FAO		
Institutions en charge de l'exécution	Le Ministère du développement rural et de l'agriculture (MDRA)		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	70 millions <u>de dollars US</u>		
FVC (montant et instruments financiers)	A déterminer		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'un programme élargi de renforcement de capacité institutionnelle, politique et financière des institutions et acteurs clés pour une planification et gestion de risques	FVC/MEE/MDRA	2 ^{ème} semestre 2019	A déterminer

climatiques dans le secteur agricole et halieutique.			
Etablir un plan de vulgarisation efficace des textes juridiques sur l'environnement à l'exemple du plan national d'action environnementale et du Code de l'environnement, par la loi n°07/018 du 27 Décembre 2007	FVC / Ministère de l'Environnement et d'Ecologie	2 ^{ème} semestre 2019	A déterminer
Elaboration d'une proposition de financement pour un plan de sensibilisation et stimulation relatifs à l'intégration y compris de l'évaluation des risques climatiques dans l'agriculture et la sécurité alimentaire en République Centrafricaine.	Entité accréditée / Ministère en charge de l'Environnement et de l'Ecologie	1 ^{er} semestre 2019	A déterminer

Tableau 16 : Fiche technique du projet sur la gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA
Secteur	Environnement et Agriculture
Aires d'impacts stratégiques FVC	Promouvoir la gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au Nord Est et Sud Est de la RCA
Potentiel d'impact (réduction d'émissions /	Le projet conduira à une réduction des émissions du secteur agricole, l'élevage, et de sylviculture. La plupart des populations de la RCA sont engagés dans l'agriculture et ils bénéficieront sans aucun doute du projet.

nombre de personnes bénéficiaires)	
Intérêt pour le FVC (critères d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel d'impact : Le potentiel de séquestration du carbone des systèmes forestiers et agricoles sera amélioré, contribuant ainsi à une réduction des émissions.</p> <p>Potentiel de changement de paradigme : Le projet contribuera à un changement de paradigme au sens qu'il conduira à la réduction des émissions dans le secteur de la foresterie, de l'élevage et de l'agriculture en même temps.</p> <p>Potentiel de développement durable : Le projet est durable d'un point de vue écologique dans la mesure où il conduira au reboisement d'écosystèmes dégradés et déboisés à travers la sylviculture.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Les agriculteurs, les communautés tributaires des forêts et les éleveurs bénéficieront du projet puisque le projet vise à promouvoir des pratiques qui leur seront bénéfiques</p> <p>Appropriation nationale : Le projet s'aligne avec les priorités du gouvernement dans le secteur forestier et agricole.</p> <p>Valeur ajoutée du FVC : Le projet a une valeur ajoutée dans la mesure où il combinera des techniques utilisées en sylviculture (comme les techniques de domestication des arbres) ainsi que des pratiques agricoles durables et d'élevage pour améliorer les systèmes agro-sylvo-pastoraux dans les sites du projet.</p>
Date de soumission prévue	A déterminer avec l'AND
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	Le projet sert à améliorer les systèmes agro-sylvo-pastoraux dans des sites de projets sélectionnés en RCA. Les composantes du projet incluront le renforcement des capacités sur les techniques de domestication des arbres (marcottage, greffage, etc.), la plantation d'arbres dans les écosystèmes dégradés et de déforestation, et la capture du méthane dans les systèmes l'élevage.
Activités	Renforcement des capacités des agriculteurs sur les techniques de domestication des arbres. Plantation des arbres dans les écosystèmes déboisés et dégradés. Capture de méthane dans les systèmes l'élevage
Résultats attendus	Plus d'arbres plantés dans les écosystèmes déboisés et dégradés. Les agriculteurs des sites du projet sont équipés de techniques de domestication. et d'amélioration des arbres. La réduction du méthane dans les systèmes l'élevage est effective.
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	

Entité accréditée	Potentielles : FAO		
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Environnement Autres partenaires à identifier.		
MONTAGE FINANCIER			
Cout total estimatif	40 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	A déterminer		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle	CNC/ Ministère en charge de l'environnement	1er semestre 2019	A déterminer
Elaboration d'une proposition de financement	Entité accréditée / Ministère en charge de l'environnement	2 nd semestre 2019	A déterminer

Tableau 17 : Fiche technique du projet sur aménagement des berges de l'Oubangui

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
Titre	Aménagement des berges de l'Oubangui
Secteur	Secteur de l'eau
Aires d'impacts stratégiques FVC	Promouvoir la gestion durable des berges
Potentiel d'impact (réduction d'émissions / nombre de personnes bénéficiaires)	Les personnes vivant dans les environs de la rivière de l'Oubangui bénéficieront du projet
Intérêt pour le FVC (critères)	Potentiel d'impact Le projet contribuera à la réduction des inondations sur le site du projet

d'investissement et valeur ajoutée)	<p>Potentiel de changement de paradigme : Le projet est le premier du genre et contribuera énormément à la gestion durable des berges de la rivière de l'Oubangui.</p> <p>Potentiel de développement durable : Le projet conduira à une gestion durable des berges de la rivière de l'Oubangui.</p> <p>Besoins des bénéficiaires : Les communautés qui vivent dans les environs de la rivière bénéficieront du projet car cela entraînera une réduction des inondations.</p> <p>Appropriation nationale :Le projet appartiendra et sera mis en œuvre par le ministère de l'eau dont la vision est de transformer le secteur en un secteur durable, modernisé et diversifié</p> <p>Valeur ajoutée du FVC :Le projet a une valeur ajoutée dans la mesure où il servira à résoudre les problèmes liés aux inondations de la rivière de l'Oubangui.</p>
Date prévue de soumission	A déterminer avec l'AND
DESCRIPTION TECHNIQUE	
Besoin / opportunité	Les changements climatiques mondiaux entraînent une élévation du niveau des rivières, des pluies intenses, des tempêtes de poussière, etc. La RCA subirait des impacts variés tels que la destruction des biens humains, la submersion des paysages, l'augmentation des inondations et d'autres phénomènes climatiques extrêmes. Afin de mettre en œuvre une mesure d'adaptation et d'atténuation à ces changements climatiques, il faut une gestion rigoureuse des berges, ce que ce projet cherche à améliorer.
Activités	Améliorer les infrastructures existantes pour l'observation du climat et la surveillance de la rivière Oubangui . Mettre à l'échelle le système de surveillance et de compte rendu pour la dynamique de la rivière Oubangui et les événements catastrophiques prévus afin d'éclairer la gestion de l'utilisation des terres.
Résultats attendus	Suivi de la rivière Oubangui Gestion durable des berges de la rivière Oubangui
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL	
Entité accréditée	Potentielles : à déterminer.
Institutions en charge de l'exécution	Ministère en charge de l'Eau Autres partenaires à identifier.
MONTAGE FINANCIER	

Cout total estimatif	40 millions d'USD		
FVC (montant et instruments financiers)	A déterminer		
Autres (montant et instruments financiers)	A déterminer		
PLAN DE PREPARATION			
Action	Responsabilité potentielle	Planning	Budget et source de financement potentielle
Elaboration d'une note conceptuelle	CNC/ Ministère en charge de l'eau	1er semestre 2019	A déterminer
Elaboration d'une proposition de financement	Entité accréditée / Ministère en charge de l'eau	2 nd semestre 2019	A déterminer

5.4. Entités Accréditées Potentielles

Les entités d'accès direct à accréditer

La RCA souhaite accéder au financement du FVC à travers des entités nationales et régionales. Par conséquent, il est nécessaire que les institutions nationales potentielles soient soutenues afin d'être accréditées par le FVC. À ce stade, la RCA a identifié l'intérêt d'accréditer six entités nationales auprès du FVC tels que présenté dans le tableau 18.

Les entités régionales et internationales accréditées

Indépendamment la volonté de la RCA de privilégier les entités d'accès direct, ces institutions nationales peuvent ne pas avoir le profil requis pour être accréditées à un niveau qui leur permettra de porter certains programmes qui seraient par exemple de taille ou de catégorie de risque trop importantes. En outre, ces institutions nationales peuvent manquer de l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre de grands projets ou programmes du FVC. Par conséquent, il sera nécessaire que la RCA utilise également les entités accréditées internationales du FVC. Le tableau 18 présente les entités internationales accréditées présentes en RCA ainsi que leurs caractéristiques.

Institutions	Type d'accréditation	Secteur ciblé	Besoin de soutien préparatoire	Montant pour le soutien préparatoire	Date prévue d'accréditation
Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public en Centrafrique (AGETIP-CAF)	<u>Taille du Projet:</u> Petit Projet (10 à 50 million \$ US) <u>Risque socio-Environnementale :</u> A déterminer <u>Fonction Fiduciaire:</u> A déterminer	Infrastructures socio-économiques ; Environnement et protection de la nature; Aménagement hydro-agricole ; Bâtiments publics et administratifs ; Infrastructures rurales ; Lutte contre la pauvreté et la malnutrition ; Assistance technique et formation en direction des partenaires ; Promotion des PME et des micro-entreprises	Capacité à développer	À déterminer	A déterminer
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Via le Fonds National de l'Environnement (FNE)	<u>Taille du Projet:</u> Micro-Projet <u>Catégorie des Risques Socio-environnementaux :</u> à déterminer <u>Fonction Fiduciaire:</u> à déterminer	Infrastructures socio-économiques; Environnement et protection de la nature; Aménagement hydro-agricole ; Infrastructures rurales ; Lutte contre la pauvreté et la malnutrition ;	Capacité à développer	À déterminer	A déterminer
Ministère de l'Hydraulique Via Agence Nationale d'Eau et d'Assainissement (ANEA)	<u>Taille du Projet:</u> Micro-Projet <u>Catégorie des Risques Socio-environnementaux:</u> à déterminer <u>Fonction Fiduciaire:</u> à déterminer	Accès en Eau Potable; infrastructure	Capacité à Développer	À déterminer	À déterminer
Ministère en Charge de l'Energie	<u>Taille du Projet:</u> Micro-Projet	Production et accès en Energie;	Capacité à développer	À développer	à déterminer

Via Agence Autonome d'Electrification Rurale (ACER)	<u>Catégorie des Risques Socio- environnementaux</u> : à déterminer <u>Fonction Fiduciaire</u> : à déterminer				
Ministère du Transport et des Travaux Publics Via Fonds Routier	<u>Taille du Projet</u> : à déterminer <u>Catégorie des Risques Socio- Environnementaux</u> : à définir <u>Fonctions Fiduciaire</u> : à déterminer	Infrastructure	Capacité à Développer	À déterminer	À déterminer
Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement et le Développement Communautaire (JUPEDEC)	<u>Taille du Projet</u> : Micro-Projet <u>Catégorie des Risques Socio- Environnementaux</u> : à déterminer <u>Fonctions Fiduciaires</u> : à déterminer	Environnement; mobiliser les communautés locales sur la problématique du CC; Renforcer les capacités de la Société Civile à développer les projets d'Energie hybride ou solaire	Capacité à Développer	À déterminer	À déterminer
EcoBank, Centrafrique	<u>Taille du Projet</u> : Moyen- Projet <u>Catégorie des Risques Socio- Environnementaux</u> : à déterminer <u>Fonctions Fiduciaires</u> : à déterminer	Financement des E/ses d'exploitation pour atténuer les CO2;	Analyse de lacune, capacité à développer	À déterminer	À déterminer

Tableau 18 : Institutions nationales pour lesquelles l'accréditation du FVC semble intéressant

Institution	Type d'accréditation	Secteur prioritaire	Activités en République centrafricaine
Banque Mondiale	<u>Taille du projet</u> : Grand <u>Fonctions fiduciaire</u> : attribution de subventions / prêts / gestion de projet	Tous les secteurs	Soutien budgétaire, infrastructure numérique, environnement
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<u>Taille du projet</u> : moyenne <u>Fonctions fiduciaires</u> : Gestion de projet	Alimentation, agriculture ; Foresterie	Pêche, foresterie, agriculture
Banque africaine de développement (BAD)	<u>Taille du projet</u> : Moyen <u>Fonctions fiduciaires</u> : attribution de subventions / prêts / gestion de projet	Agriculture, développement rural ; Eau	Développement rural, agriculture
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	<u>Taille du projet</u> : Moyen <u>Fonctions fiduciaires</u> : Gestion de projet	Développement durable, changement climatique	Développement durable, environnement
WWF	<u>Taille du projet</u> : Moyen <u>Fonctions fiduciaires</u> : Gestion de projet	Foresterie, Conservation	Développement durable, foresterie, agriculture

Tableau 19 : Principales institutions internationales de la RCA accréditées par le FVC

5.5. Autres Appuis Préparatoires à Mobiliser auprès du FVC

Le tableau ci-dessous présente les appuis préparatoires sollicités ou à solliciter auprès du FVC autres que ceux mentionnés précédemment pour la préparation des projets sélectionnés et l'accréditation des entités d'accès directs. Ils permettront notamment de pallier le déficit de préparation du pays en matière de financement climatique, ainsi que le manque de données – notamment pour planifier l'adaptation du pays aux changements climatiques – et d'études préliminaires.

Tableau 20 : Autres appuis préparatoires à mobiliser auprès du FVC

Besoin	Appui à demander	Montant	Calendrier	Potentiel partenaire de prestation	Potentielle institution en charge de l'exécution
Renforcement des capacités du pays et engagement des parties prenantes					
Préparation du pays au FVC	Renforcement des capacités nationales Elaboration du programme pays	500 000 US\$	2019	A déterminer	Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Mettre en place un système de suivi des dépenses et financements climatiques	Etude de cadrage, pilotage de la méthodologie et intégration dans les outils informatiques	300 000 US\$	2019	A déterminer	Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Accès au financement et mobilisation du secteur privé					
Mettre en place les outils de la loi sur le développement durable (crédits de développement durable, fonds de développement durable)	Etude de faisabilité et de cadrage de ces outils Mise en œuvre opérationnelle de ces outils	500 000 US\$	2019	A déterminer	Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Améliorer le cadre politique, institutionnel, légal et de dépense liée au climat	Effectuer une revue des politiques et institutions pour le climat	100 000 US\$	2019	A déterminer	Ministère en charge de l'Économie
Identifier les montants d'	Estimation des coûts de la mise en œuvre de la	200 000 US\$	2019	A déterminer	Ministère en charge de

investissements nécessaires à la mise en œuvre de la CPDN de la RCA	CPDN				l'Économie
Processus de planification de l'adaptation					
Elaboration du Plan National d'Adaptation	Revue des données disponibles et du système pour leur gestion				
	Identification des opportunités d'investissement pour la lutte contre la déforestation	3 000 000 US\$	2019 – 2020	A déterminer	A déterminer
	Identification des autres opportunités d'investissement en matière d'adaptation au changement climatique				

5.6. Partenaires de Prestation Nationaux et Régionaux

Par ailleurs, les appuis préparatoires pourront être canalisés non seulement par les entités de mise en œuvre présentées ci-dessus mais également par des partenaires de prestation, dont il semble préférable qu'elles soient des entités nationales ou régionales comme la COMIFAC.

Il est probable que peu d'institutions privées en RCA trouveraient un intérêt à être validées comme partenaire de prestation pour le FVC et pourrait disposer des politiques et expériences nécessaires pour cela en matière de gestion de projet et de passation de marchés.

Compte-tenu de l'importance des appuis préparatoires à mobiliser et du temps que peut requérir la validation comme partenaire de prestation, il est recommandé de lancer sans tarder le processus de validation de différentes entités nationales comme partenaires de prestation car le manque de telles entités en RCA pourrait représenter une contrainte pour l'accès aux fonds d'appui préparatoire du FVC. En outre, l'obtention de cette validation peut s'avérer difficile pour ces entités Centrafricaines.

5.7. Synthèse du Cadre de Collaboration avec le FVC

Tableau21 : Sommaire de synthèse du cadre de collaboration avec le FVC

Projets prioritaires proposés	2018	2019	2020	2021	2022
Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre			
Projet REDD+(Aménagement et développement Durable du Sud-Ouest de la RCA)	Développement de la note conceptuelle Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre			
Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en République Centrafricaine	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre		
Production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique en RCA	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre		
Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre		
Promotion de	Développement de la note conceptuelle	Développement et soumission			

l'agriculture durable en RCA (PAD-RCA)	Développement de la proposition technique Développement du plan action	de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre
Gestion des risques et des catastrophes naturelles en RCA	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre
Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en RCA	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre
Mise en place un système d'alerte précoce en RCA	Développement de la note conceptuelle Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre	
Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre
Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux (nord est et sud est)	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre
Aménagement des berges de l'Oubangui	Développement de la note conceptuelle Développement de la proposition technique Développement du plan action	Développement et soumission de la proposition technique et financière au FVC	Mise en œuvre

6. BUDGET

Tableau22 : Estimation du budget du programme pays

Nom du projet	Coût estimatif du programme	Source des estimations
Restauration des paysages forestiers urbains et péri-urbains de Bangui	30 millions US\$	Parties prenantes
Aménagement et développement Durable du Sud-Ouest de la RCA	10 millions US\$	Parties prenantes
Aménagement hydroélectrique de Dimoli (sous-préfecture de Sosso-Nakombo) en République Centrafricaine	150 millions US\$	Parties prenantes
Production d'énergies renouvelables et efficacités énergétique en RCA	20 million d'US\$	Parties prenantes
Promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales de la RCA	150 millions d'US\$	Parties prenantes
Promotion de l'agriculture durable en RCA (PAD-RCA)	100 millions d'US\$	Parties prenantes
Gestion des risques et des catastrophes naturelles en RCA	20 millions d'US\$	Parties prenantes
Gestion de collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en République Centrafricaine	60 millions d'US\$	Parties prenantes
Mise en place un système d'alerte précoce en RCA	30 millions d'US\$	Parties prenantes
Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	70 millions d'US\$	Parties prenantes
Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux (nord est et sud est)	40 millions d'US\$	Parties prenantes
Aménagement des berges de l'Oubangui	40 millions d'US\$	Parties prenantes
TOTAL	720 millions d'US\$	

7. ACTUALISATION ET SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME PAYS

Le programme pays est un document évolutif qui peut être mis à jour au fur et à mesure que se développent les discussions entre le gouvernement de la RCA, les entités accréditées (AE), les entités d'exécution (EE) et le FVC. Le document peut également être mis à jour au fur et à mesure que la consultation entre le gouvernement de la RCA et ses partenaires (porteurs de projet, entités accréditées, autres investisseurs et bailleurs de fonds, etc.) se développe également.

En ce qui concerne les projets et programmes proposés, il est recommandé de procéder chaque année à un exercice de suivi et d'évaluation. Pendant le suivi, les visites des sites de projet / programme doivent être effectuées selon le calendrier convenu dans le rapport de démarrage du projet ou dans le plan de travail annuel pour évaluer les progrès du projet.

Les visites de suivi sur le terrain devraient être effectuées par l'autorité nationale désignée du pays en utilisant leur expert S & E ou en collaboration avec des experts locaux compétents ou des entreprises locales et les résultats devraient être discutés avec les principaux acteurs (gouvernement, chefs de projet, entités accréditées, autres investisseurs et bailleurs de fond, etc.). Dans les années à venir, une évaluation des projets proposés qui sont mis en œuvre devrait être menée pour informer le développement d'autres nouveaux projets, en consultation avec les acteurs nationaux pertinents. Au cours de l'exercice d'évaluation, le projet ou programme du FVC devrait être évalué par rapport à un ensemble d'indicateurs bien définis recommandés par les cadres de mesure de performance de l'adaptation et de l'atténuation du FVC.

Indicateurs de performance d'atténuation du FVC

Les indicateurs de base du cadre de mesure de la performance d'atténuation du FVC peuvent inclure les éléments suivants provenant de différents projets sectoriels:

Indicateurs objectifs de changement de paradigme

- ✓ Degré auquel le Fonds parvient à réduire les émissions liées au développement durable.

Indicateurs des impacts au niveau des fonds

- ✓ Tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone (tCO₂eq) réduites grâce aux projets / programmes financés par le Fonds. Certains sous-indicateurs peuvent être sensibles au genre et désagrégés par sexe.
- ✓ Le coût par tonne équivalent de CO₂ a diminué pour tous les projets / programmes d'atténuation financés par le Fonds.
- ✓ Volume de financement obtenu grâce au financement du Fonds.
- ✓ Indice / indicateur de co-bénéfices sociaux, environnementaux et économiques au niveau de l'impact.

Indicateurs des résultats du projet / programme

- ✓ Hectares de terres ou de forêts sous gestion améliorée et efficace contribuant à la réduction des émissions de CO₂.
- ✓ Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou autorisées pour soutenir le développement à faibles émissions grâce au soutien du Fonds.
- ✓ Des systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations à la planification et au développement à faibles émissions et leur mise en œuvre effective.
- ✓ Nombre et niveau de mécanismes de coordination efficaces.

- ✓ Proportion de l'alimentation à faible émission dans une juridiction ou un marché.
- ✓ Nombre de ménages et d'individus (hommes et femmes) ayant un meilleur accès aux sources d'énergie à faibles émissions.
- ✓ Quantité de MW de capacité énergétique à faible émission installée, générée et / ou réhabilitée grâce au soutien du FVC.
- ✓ Intensité énergétique / amélioration de l'efficacité des bâtiments, des villes, des industries et des appareils grâce au soutien du Fonds.
- ✓ Nombre de passagers supplémentaires, hommes et femmes, utilisant des transports à faible émission de carbone grâce au soutien du Fonds.
- ✓ Les résultats du projet / programme; et indicateurs d'activités.
- ✓ Défini pour chaque projet / programme au cas par cas.

Indicateurs de performance d'adaptation du FVC

Les indicateurs de base du cadre de mesure de la performance d'adaptation du FVC peuvent inclure les éléments suivants provenant de différents projets sectoriels:

Indicateurs objectifs de changement de paradigme

- ✓ Degré auquel le Fonds atteint un impact de développement durable résilient au climat.

Indicateurs des impacts au niveau des fonds

- ✓ Nombre total de bénéficiaires directs et indirects; Nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale.
- ✓ Évolution des pertes de vies humaines et des actifs économiques attendus (US\$) en raison de l'impact des catastrophes climatiques extrêmes dans la zone géographique de l'intervention du FVC.
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de l'adoption d'options de moyens de subsistance diversifiés et résilients au changement climatique (notamment la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc.).
- ✓ Nombre de projets / programmes financés par le Fonds qui soutiennent une adaptation efficace à la migration et à l'épuisement des stocks de poissons en raison du changement climatique.
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant des mesures sanitaires introduites pour répondre aux maladies sensibles au climat.
- ✓ Nombre de ménages en sécurité alimentaire (dans les zones / périodes à risque d'impacts du changement climatique).
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes ayant accès toute l'année à un approvisionnement en eau fiable et sûr malgré les chocs et les tensions climatiques.
- ✓ Nombre et valeur des biens physiques rendus plus résilients à la variabilité et au changement climatiques, compte tenu des avantages humains.
- ✓ Couverture / échelle des écosystèmes protégés et renforcés en réponse à la variabilité et au changement climatiques.
- ✓ Valeur (US\$) des services écosystémiques générés ou protégés en réponse au changement climatique.

Indicateurs des résultats du projet / programme

- ✓ Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou autorisées pour promouvoir la résilience climatique grâce au soutien du Fonds.
- ✓ Des systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations à la résilience climatique et leur mise en œuvre effective.
- ✓ Nombre et niveau de mécanismes de coordination efficaces.
- ✓ Utilisation de produits / services d'information climatologique dans la prise de décision dans les secteurs sensibles au climat.
- ✓ Utilisation par les ménages vulnérables, les communautés, les entreprises et les services du secteur public des outils, instruments, stratégies et activités soutenus par le Fonds pour répondre au changement et à la variabilité climatique.
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes atteint par ou couverture géographique totale des systèmes d'alerte précoce liés au climat et autres mesures de réduction des risques établies / renforcées.
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes sensibilisés aux menaces climatiques et réponses appropriées.
- ✓ Les résultats du projet / programme ; et indicateurs d'activités.
- ✓ Défini pour chaque projet / programme au cas par cas.

8. PLAN DE COMMUNICATION DU PROGRAMME PAYS

Objectif : L'objectif de ce plan de communication est de s'assurer que le programme pays est bien implémenté à travers une communication robuste.

Groupes cibles de la communication : La stratégie de communication requiert l'identification des groupes-cibles bénéficiaires de messages appropriés. Ces groupes cibles de la communication correspondent plus ou moins aux différentes parties prenantes à la mise en œuvre du programme pays. Toutefois, une catégorisation plus focalisée permet de les regrouper en quatre catégories comme suit :

- ✓ Secteur public (Institutions publiques de première et de deuxième catégorie);
- ✓ Secteur privé (Associations professionnelles, Entreprises de grande envergure, multinationales, Petites et moyennes entreprises) ;
- ✓ Société civile (ONG nationales et communauté locale) ;
- ✓ Communauté internationale (Donateurs, Bailleurs de fonds, Pays développés).

Relais de communication : Pour une mise en œuvre efficace du programme pays de la RCA, l'utilisation des relais de communication s'avère indispensable. A cet effet, les administrations centrales et décentralisées, les Organisations de la Société Civile (ONG et associations nationales et internationales), les leaders d'opinion (chefs traditionnels, artistes locaux, leaders religieux, média), et autres, serviront de relais pour atteindre les principales cibles. Les Directions Départementales des secteurs Forestier, Agricole, de l'Energie, de l'Economie, et de la Finance sont des relais potentiels dans les Départements. Les modalités de diffusion devront être précisées lors de la mise en œuvre du Plan de Communication.

Types d'approche de communication aux niveaux national et international : La stratégie de communication doit être mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'opération. Pour ce faire,

tous les canaux de communication doivent être utilisés. Les approches communicationnelles aux niveaux national et international les plus adaptées pour la mise en œuvre du programme pays de la RCA sont les suivantes :

- Le plaidoyer

Le Plaidoyer sera utilisé pour mobiliser ou amener une acceptation et un engagement de la part du leadership politique et social en faveur de la mise en œuvre du programme pays de la RCA. L'action du plaidoyer sera menée en direction des partenaires et décideurs politiques. Son objectif est d'assurer une assise financière et institutionnelle solide, en expliquant davantage son rôle crucial. Les activités suivantes sont envisagées : (i) Des rencontres avec les plus hautes autorités de l'Etat et des Départements, les leaders religieux et communautaires ; (ii) La production et la distribution d'outils de plaidoyer (Dépliants, plaquettes, synthèse des rapports, etc.); (iii) La production et la distribution de notes d'informations à l'intention des décideurs politiques et communauté internationale ; (iv) L'Organisation des conférences académiques avec les ministres, les parlementaires, les ambassadeurs des grands pays donateurs et bailleurs de fonds, les chefs d'entreprise, ainsi que les chefs de mission des Agences du Système des Nations Unies.

- La mobilisation sociale

Elle consistera en la conduite d'activités d'information et de sensibilisation auprès des populations rurales pour susciter leur adhésion au programme pays. L'objectif est de susciter la participation active des communautés dans la mise en œuvre du programme ; la création des relais communautaires, la production de sketches en langues nationales, des partenariats avec les crieurs publics, la production des affiches, etc.

- La communication institutionnelle

Les différents outils qui seront utilisés dans l'approche communication institutionnelle ont pour but de rendre visible l'ensemble des projets proposés dans le programme pays. Il s'agira de partager, à l'ensemble des acteurs au niveau institutionnel, les informations relatives aux projets à travers des rapports, des reportages, des prospectus et d'autres outils. Cette forme de communication favorisera une mise à niveau de toutes les instances de décision. Cela constitue, par ailleurs, un gage pour l'obtention de l'appui des partenaires techniques et financiers qui accordent une grande importance au suivi et à l'évaluation, garants de l'impact des ressources mobilisées. Les activités suivantes sont envisagées: (i) La création d'un site internet et l'utilisation des médias sociaux ; (ii) Le développement des produits relais (cassettes, vidéos, dépliants, posters, CD ROM) pour l'information des parties prenantes au processus n'ayant pas accès à Internet; (iii) La mise en place des mécanismes d'échanges électroniques (liste de discussion; forum de discussion online) qui permettent de renforcer les capacités en techniques de communication; le partage d'expérience avec d'autres pays en matière de changement climatique, les échanges et le partage d'expérience entre tous les acteurs; (iv) La production d'une lettre ou d'un bulletin d'information de deux (02) ou quatre (04) feuillets. Le bulletin sera utilisé pour la promotion des projets liés au programme pays auprès des partenaires et du grand-public; et (v) La production régulière des articles/notes d'information et autres supports d'information multimédia (plaquettes, brochures, dépliants, posters, vidéos) destinés aux partenaires nationaux et internationaux, ainsi qu'aux bailleurs de fonds.

- Communication de masse

Dans la mise en œuvre de ce Plan de Communication, la contribution des médias s'avère non négligeable. En effet, dans une société, les médias demeurent le médiateur privilégié de l'opinion, un moyen important pour atteindre les décideurs. Dans nos sociétés d'oralité, la presse audiovisuelle demeure un allié de taille. La mise en place d'un réseau de journalistes spécialisés dans le domaine du changement climatique, aidera à mieux informer la population et assurer aux activités de terrain le maximum de visibilité. La mobilisation doit être soutenue et continue. Toute campagne visant à promouvoir le programme pays, ne peut être isolée. La communication passe par la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes liés aux changements climatiques ; celle-ci doit se faire à travers les mass-médias (radio nationale privée ou rurale et télévision nationale ou privée) et les actions communautaires individuelles (CIP) afin d'amener ces acteurs à prendre conscience de la réalité sur le changement climatique. Les activités suivantes sont envisagées: (i) l'organisation des activités d'information et de sensibilisation des populations dans le but de leur faire connaître le contenu du programme pays, de les former et d'accroître leur participation aux activités; (ii) L'organisation d'activités de sensibilisation spécifiques à chaque groupe cible; (iii) L'organisation des séances de sensibilisation pour les enfants dans les écoles primaires, collèges, lycées et Universités ; (iv) La réalisation et la diffusion de produits de presse (spots publicitaires, reportages, documentaires, articles de fonds, communiqués de presse, dossiers de presse, émissions interactives, etc.) ; (v) La rédaction régulière des communiqués de presse et des notes d'information pour rendre compte des activités du Programme. Cela facilitera le travail du journaliste et garantira un traitement assez fidèle de l'information ; (vi) L'organisation des déjeuners de presse. Cette option est prévue pour des occasions exceptionnelles telles que les grandes réunions, les bilans d'activités. Le but est de donner l'opportunité aux journalistes d'être mieux informés sur les différents projets liés au programme pays; (vii) La production des brochures, dépliants imagés ou bandes dessinées à l'attention des populations. Des événements d'apprentissage (ateliers, réunions, retraites, causeries) à tous les niveaux (villages, districts, départements, national) pour assurer des échanges réguliers ; (viii) L'organisation des visites d'échange ou des voyages d'études entre parties prenantes des différents départements ; (ix) L'affichage grand public, pour la visibilité du programme pays. Pour des actions précises (campagne de sensibilisation, etc.), l'affichage grand public devra être un moyen de communication privilégié.

Les autres moyens à utiliser pour la communication sociale en matière de programme pays sont : le recueil des messages sur les pratiques clés du changement climatique, le livret d'information sur comment combattre le changement climatique, les prescriptions sur les pratiques clés du changement climatique, et la boîte à images sur les projets liés au programme pays.

- La communication interpersonnelle

Ce mode de communication permet d'être en contact direct avec les cibles et de recueillir leurs feedbacks. Il sera organisé des réunions, des ateliers et des formations à l'intention des parties prenantes.

- La communication événementielle

La communication événementielle nous aide à faire passer des messages en utilisant les opportunités offertes par les grands événements qui attirent l'attention du public ciblé. Il s'agit de profiter de certains événements pour donner de la visibilité au programme pays. Par exemple, la célébration des « journées mondiales » peut servir d'espace d'expression ou de visibilité au programme pays.

- Le développement des partenariats

Il s'agira de : (i) Développer différents partenariats dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication. Ainsi, il sera question d'établir des partenariats avec les médias nationaux les plus influents et les radios communautaires pour la diffusion de messages aux populations; (ii) Rechercher des synergies et travailler en partenariat avec les autres Programmes pays ; (iii) Développer des partenariats avec l'Institut National et International pour la production de manuels sur le programme pays de la RCA ; (iv) Créer des partenariats avec les sociétés de téléphonie mobile, les agences de voyage ou les sociétés forestières, agricoles, et énergétiques pour le co-sponsoring des projets liés au programme pays, et (v) Créer des partenariats avec les imprimeries pour inscrire des messages relatifs au programme pays sur les pages de couverture des cahiers scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Billand, A. (2009). Les forêts de la République Centrafricaine en 2008. In : Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC). Les forêts du Bassin du Congo Etat des forêts, 2008. Office des publications de l'Union européenne.

Coordination National Climat- CNC (2017). Planification stratégique et opérationnelle des réponses aux changement climatiques. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), RCA.

Food and Agriculture Organisation - FAO (2017). The State of Food Insecurity and Nutrition in the world 2017.

Gapia, M, et Y Bele (2012). Adaptation et atténuation en République centrafricaine : Acteurs et processus politiques. Document de travail 100 CIFOR.

GEF et PNUD (2008). Autoévaluation des besoins en Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement National et Mondial.

Mayaux, P, E Bartholome, S Fritz, and A Belward (2004). A new land-cover map of Africa for the year 2000. *Journal of Biogeography*, 861–877.

MEE (2013). Deuxième Communication de la République Centrafricaine sous le Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

MEE, UNFCCC et GEF (2008). Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques.

PFBC (2008). Plan d'Action National d'Adaptation.

RCA 2008 Bulletin d'information n°2/08 No. Rapport final.

MEFCPE (2015) : Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), République Centrafricaine, 15p. ;

MEPC (2017) : . Plan de Relèvement pour la Consolidation de la Paix (RCPCA), vision 2017-2021, 89p..

WRI et MEFCP (2010). Atlas forestier interactif de la République centrafricaine. Document de synthèse No. Version 1.0 World Resource Institute.

COMIFAC 2008. Les Forêts de la République Centrafricaine en 2008, Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

RCA, 2017-2021 Document de Stratégie Pays (DSP) Banque Africaine de Développement (BAD).

RCA 2013. European Development Fund (EDF).

RCA, 2008. Nationally Appropriate Mitigation Action (NAMA).